



États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine Évaluation de l'état de préparation au commerce électronique



© 2020, United Nations

Ce document est disponible en libre accès dans le cadre de la licence Creative Commons, créée pour les organisations intergouvernementales et disponible à <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/>.

Les affirmations, les interprétations et les conclusions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation des Nations Unies ou de ses fonctionnaires ou de ses États Membres.

Les appellations employées et l'information qui figurent sur les cartes dans la présente publication n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La photocopie et la reproduction d'extraits sont autorisées sous réserve de l'inclusion des références appropriées.

Ce document a été revu par un service d'édition externe.

Publication des Nations Unies publiée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

UNCTAD/DTL/STICT/2020/10

eISBN: 978-92-1-005412-6



NOTE

Au sein de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED, la Section de la politique des TIC mène des travaux d'analyse consacrés aux incidences des technologies de l'information et de la communication (TIC) et du commerce électronique sur le développement. Elle est chargée de l'établissement du Rapport sur l'économie numérique.

La Section de la politique des TIC promeut le dialogue international sur les questions liées aux TIC pour le développement. Elle contribue à renforcer les capacités des pays en développement à mesurer l'économie de l'information et à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des cadres juridiques pertinents. Elle surveille également l'état global de la législation sur le commerce électronique (unctad.org/cyberlawtracker). Depuis 2016, la Section coordonne une initiative multipartite intitulée eTrade for all (etradeforall.org), qui vise à améliorer la capacité des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), à exploiter le commerce électronique. L'initiative est également à l'origine du nouveau programme eTrade for Women, lancé en 2019, qui vise à promouvoir une économie numérique plus inclusive, en particulier à travers son réseau d'Ambassadrices. Ces entrepreneuses du numérique sont actives dans toutes les régions en développement et contribuent à des activités de renforcement des capacités, de mentorat et de sensibilisation à des politiques plus inclusives du genre.

Dans le présent rapport, la mention d'une société et de ses activités ne doit pas être interprétée comme une marque de soutien de la part de la CNUCED à cette société ou à ses activités.

Les signes typographiques ci-après ont été utilisés dans les tableaux :

Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément. Dans le cas où aucune donnée n'était disponible pour l'ensemble des éléments composant une ligne d'un tableau, celle-ci a été omise ;

Un tiret (-) signifie que l'élément considéré est égal à zéro ou que sa valeur est négligeable ;

Sauf indication contraire, le terme dollar s'entend du dollar des États-Unis d'Amérique ;

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme et celle des pourcentages figurant dans les tableaux ne correspondent pas nécessairement aux totaux indiqués.

Le taux de change utilisé au moment de la rédaction du document est de 0,0017 Dollar américain pour 1 Franc CFA.



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	VI
REMERCIEMENTS	VII
ABRÉVIATIONS	VIII
INTRODUCTION	1
ÉVALUATION RAPIDE DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE AU SEIN DE L'UEMOA	4
BILAN D'ÉTAPE DE L'ÉCOSYSTEME DANS LES 7 DOMAINES POLITIQUES CLÉS	4
1. STRATÉGIES DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE.....	6
2. INFRASTRUCTURES TIC ET SERVICES.....	13
3. LOGISTIQUE DU COMMERCE ET FACILITATION DES ÉCHANGES	17
4. SOLUTIONS DE PAIEMENT.....	19
5. CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE.....	23
6. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE	27
7. ACCÈS AU FINANCEMENT	29
CONCLUSION : PERSPECTIVE EN VUE D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE DANS LA CEDEAO	30
ANNEXE I: DOCUMENTS ET SITES WEB CONSULTÉS	34
ANNEXE II: LISTE DES ÉVALUATIONS DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE PUBLIÉES PAR LA CNUCED	36



TABLE DES FIGURES

FIGURES

1. Le commerce électronique dans son environnement	8
2. Indicateurs de E-gouvernement au sein de l'UEMOA (2018)	9
3. Tendances des ventes suite à la crise de la COVID-19 (en % des répondants pour chaque groupe)	10
4. Mesures clés engagées par les secteurs public et privé depuis le début de la pandémie de la COVID-19.....	11
5. Principales actions additionnelles d'aide au secteur qui pourraient être adoptées dans le cadre de plans de relance post COVID-19	12
6. Pénétration des TIC au sein de l'UEMOA (2018)	14
7. Coût d'accès à l'Internet par type de forfait en pourcentage du RNB au sein de l'UEMOA (2019).....	15
8. Accès à l'électricité, zones urbaines et rurales, au sein de l'UEMOA (2018)	16
9. Indices de performance logistique (LPI) et postal (2018) au sein de l'UEMOA.....	17
10. Commerce transfrontalier au sein de l'UEMOA (2019) - Doing Business	18
11. Taux de bancarisation au sein de l'UEMOA (2018)	19
12. Pénétration de la monnaie mobile au sein de l'UEMOA (2018)	20
13. Flux de paiements mobiles par pays et par opération au sein de l'UEMOA (2018).....	21
14. Taux de scolarisation primaire et secondaire et taux d'alphabétisation au sein de l'UEMOA (2018*).....	27

TABLEAUX

1. Indice du commerce électronique B2C de la CNUCED 2019, États membres de la CEDEAO.....	3
2. Impact politique des eT Readies	5
3. Principales lois sur le numérique et le commerce électronique	24
4. Cadre juridique du commerce électronique- état des lieux et perspectives.....	25
5. Partenaires techniques et financiers.....	33

ENCADRÉS

1. Négociations sur le commerce électronique.....	2
2. Stratégies pour le e-commerce et coopération public-privé dans le suivi des eT Readies	6
3. La COVID-19 accentue l'importance des paiements électroniques	22
4. Le Sénégal adopte une loi pour les start-up.....	28
5. Recommandations pour un Plan régional pour le commerce électronique au sein de l'UEMOA.....	31



PRÉFACE

L'initiative eTrade for all, lancée à la quatorzième Conférence ministérielle de la CNUCED en juillet 2016, est un exemple concret de la façon de mobiliser l'économie numérique pour soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les objectifs de développement durable 5, 8, 9 et 17. Cette initiative vise à sensibiliser, à renforcer les synergies et à accroître l'ampleur des efforts de la communauté internationale du développement pour renforcer la capacité des pays en développement à s'engager dans le commerce électronique et à en tirer parti, en s'attaquant à sept domaines politiques pertinents :

- Évaluation de la préparation au commerce électronique et formulation de stratégies
- Infrastructures TIC et services
- Logistique du commerce et facilitation des échanges
- Solutions de paiement
- Cadre juridique et réglementaire
- Développement des compétences en commerce électronique
- Accès au financement

Dans le cadre de cette initiative, vingt-sept évaluations ont été conduites à la demande des pays afin de fournir une analyse de base de la situation actuelle du commerce électronique dans les pays concernés et d'identifier les opportunités et les obstacles afférents. Les rapports qui en résultent constituent une précieuse contribution à la participation de ces pays à diverses discussions sur le commerce électronique et l'économie numérique, telles que le nouveau Groupe intergouvernemental d'experts de la CNUCED sur le commerce électronique et l'économie numérique. Ils permettent en outre d'aider les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement à identifier les domaines dans lesquels ils pourraient bénéficier de l'assistance des partenaires membres de eTrade for all au travers des matrices d'actions contenues dans les évaluations.

Cette publication est une synthèse réalisée sur la base des sept évaluations conduites au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine entre 2018 et 2020 pour le Sénégal, le Togo, le Burkina Faso, le Mali, le Bénin, le Niger et la Côte d'Ivoire. De ces analyses découlent des recommandations permettant d'avancer tant au niveau national que régional et de contribuer à l'élaboration d'un plan régional au niveau de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a saisi la CNUCED pour préparer une stratégie de commerce électronique régionale sur la base de ces évaluations.

Je souhaite que ce rapport contribue à aider la région dans ses efforts pour construire un écosystème favorisant le développement d'un commerce électronique domestique et régional inclusif afin de libérer le vaste potentiel de la région dans ce secteur, qui peut être porté par de jeunes entrepreneurs grâce à la technologie et à l'innovation, lesquelles ont encore plus prouvé leur rôle central durant la pandémie du coronavirus.

Shamika N. Sirimanne
Directrice, Division de la technologie et de la logistique, CNUCED



REMERCIEMENTS

Cette synthèse de l'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique des États membres de l'UEMOA a été préparée par Christopher Grigoriou, consultant, en étroite collaboration avec Cécile Barayre, Iris Macculi, Valentina Rivas et Alessandro Vitale, sous la supervision générale de Torbjörn Fredriksson.

La CNUCED remercie vivement les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA pour leur revue de ce document. Des observations pertinentes sur diverses parties du rapport ont été émises par les représentants de plusieurs divisions de la CNUCED et de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

La publication assistée par ordinateur a été préparée par Keel Chan et la couverture a été conçue par Magali Studer. Le document a été édité par Françoise de Maulde.

La CNUCED tient enfin à remercier le Gouvernement allemand de son soutien financier



ABRÉVIATIONS

ACE	Africa Coast to Europe
A4AI	Alliance for Affordable Internet / Alliance pour l'Internet Abordable
AFE	Accord sur la facilitation des échanges
B2B/B2C	Business to Business / Business to Consumer
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque mondiale
CDS	Customs Declaration System / Système de déclaration en douane
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIR	Cadre intégré renforcé
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DESA	Department of Economic and Social Affairs / Département des affaires économiques et sociales
EGDI	E-Government Development Index / Indice de développement de l'E-Gouvernement
FAI	Fournisseur d'Accès Internet
FCFA	Franc CFA
IATA	International Air Transport Association
IDC	Initiative de déclaration conjointe
IPS	International Postal System / Système Postal International
ITC	International Trade Center / Centre du Commerce International
LPI	Logistics Performance Index / Indice de performance logistique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONG	Organisation non gouvernementale
OPD	Opérateur postal désigné
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POP	Point de présence
PPP	Partenariat public-privé
PTF	Partenaires techniques et financiers
RICI-EPN	Réseau Informatique de Comptabilité Intégrée pour la gestion budgétaire et comptable des Établissements Publics Nationaux
RNB	Revenu National Brut
RNHD	Réseau national haut débit
SEforALL	Sustainable Energy for All / Énergie durable pour tous
SNDCES	Stratégie nationale de développement du Commerce électronique au Sénégal
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TNT	Télévision numérique terrestre
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée



UA	Union Africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCDF	United Nations Capital Development Fund / Fonds d'équipement des Nations Unies
UPU	Union postale universelle
USSD	Unstructured supplementary services data / Service supplémentaire pour données non structurées
W3W	what3words
WACS	West Africa Cable System / Système de Câble ouest-africain
WEF	World Economic Forum / Forum économique mondial
WDI	World Development Indicators / Indicateurs du développement dans le monde
ZLECAf	Zone de libre échange continentale africaine





INTRODUCTION

La pandémie mondiale liée de la COVID-19 a révélé l'importance des solutions numériques pour faciliter l'accès aux biens et services essentiels. Plusieurs gouvernements de pays en développement ont ainsi décidé d'accélérer la mise en œuvre des réformes en matière de commerce électronique afin de permettre à leur économie de mieux faire face aux conséquences de la crise. Celle-ci a également mis en lumière les disparités d'accès flagrantes en termes de moyens, pratiques et opportunités en lien avec le commerce électronique, tant au niveau mondial entre pays de niveau de développement économique différents, qu'au niveau national et régional entre différents groupes de population à l'intérieur d'une même économie.

Cette actualité récente a renforcé la volonté des institutions régionales d'Afrique de l'Ouest d'embrasser une stratégie régionale visant au développement de l'économie numérique et du commerce électronique. Le besoin en avait d'abord été énoncé par les Ministres du Commerce des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui avaient souligné, dans la Déclaration ministérielle du 29 septembre 2017, « (...) l'importance stratégique du commerce électronique et du commerce des services dans l'économie de l'Union et [ont recommandé] la mise en œuvre d'un plan de travail au niveau régional. » Faisant suite à cette recommandation, la Commission de l'UEMOA a sollicité l'assistance de la CNUCED dans l'organisation d'un atelier régional afin de poser les bases devant contribuer à l'élaboration du plan de travail régional et de promouvoir les actions nécessaires pour son développement au sein de l'UEMOA (voir l'encadré 5). De son côté, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a saisi la CNUCED en mai 2020 d'une demande d'accompagnement pour établir une stratégie régionale sur la base des sept évaluations de l'écosystème du commerce électronique effectuées dans la région, à savoir, chronologiquement, au Sénégal, au Togo, au Burkina Faso, au Mali, au Bénin, au Niger et en Côte d'Ivoire¹ et d'autres stratégies nationales et régionales disponibles.

L'objectif de cette note est de faire la synthèse de ces diagnostics afin de fournir une vision d'ensemble propice à l'élaboration d'un plan stratégique régional, au niveau de l'UEMOA ou de la CEDEAO. Elle contribue à appuyer les initiatives en cours, que ce soit celles de l'Union africaine qui a notamment adopté en février 2020 la Stratégie de Transformation Numérique pour l'Afrique 2020-2030 en vue d'accélérer cette transformation² et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). En effet, la 33^e session ordinaire de l'UA³ qui s'est tenue en février 2020 a rappelé les échéances : celle de la finalisation de la phase I des négociations de la ZLECAf (sur les biens, services et règles d'origine) prévue en juin 2020, a été repoussée à début 2021 à cause de la pandémie ; celle de la conclusion de la phase II des négociations (sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence) est prévue en décembre 2020. En outre, alors qu'il avait été décidé que les négociations de la phase III se concentreraient sur un protocole sur le commerce électronique, ce dernier sera finalement négocié en parallèle avec les thématiques de la phase II.⁴ La Commission de l'UA a déjà entamé les préparatifs pour les négociations à venir sur le commerce électronique, y compris en vue de mobiliser des ressources pour le renforcement des capacités des négociateurs.

¹ Ces diagnostics ont pu être réalisés grâce au soutien de l'Allemagne, et sont disponibles sur : https://unctad.org/en/Pages/DTL/STI_and_ICTs/ICT4D-eTrade-Readiness-Assessments.aspx

² https://au.int/sites/default/files/documents/38507-doc-dts_-_french.pdf

³ DECISION ON THE AFRICAN CONTINENTAL FREE TRADE AREA (AfCFTA) Doc. Assembly/AU/4(XXXIII) : https://au.int/sites/default/files/decisions/38180-assembly_au_dec_749-795_xxxiii_f.pdf

⁴ <https://www.bnnbloomberg.ca/africa-trade-pact-negotiators-to-fast-track-e-commerce-talks-1.1497040>



Étant donné l'importance croissante du commerce électronique et du numérique dans les politiques nationales, les processus d'intégration régionale et les négociations commerciales, il est essentiel de développer la capacité des décideurs politiques et des négociateurs de la CEDEAO à comprendre les enjeux de développement liés à ces thèmes et à prendre des décisions fondées sur des analyses solides.

Encadré 1 Négociations sur le commerce électronique

Lors de la 11^{ème} Conférence ministérielle qui s'est tenue en décembre 2017 à Buenos Aires (Argentine), plusieurs membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), représentant collectivement plus de 90% du commerce mondial, ont exprimé leur intérêt à négocier des règles sur le commerce électronique visant à améliorer les opportunités liées au commerce électronique et à relever les défis y afférant. Ces pays ont estimé que les discussions menées dans le cadre du programme de travail de 1998 sur le commerce électronique ne progressaient pas suffisamment.

Depuis, en l'absence de consensus à l'OMC sur le lancement des négociations sur le commerce électronique, un groupe de 71 membres de l'Organisation a publié une déclaration conjointe sur le commerce électronique qui visait à faciliter les discussions exploratoires en vue d'un futur accord. À la suite de ces discussions qui se sont poursuivies tout au long de 2018, des négociations, appelées communément Initiative de Déclaration Conjointe (IDC), ont été entamées en mars 2019 entre les pays participants. En janvier 2020, ces pays ont publié une nouvelle déclaration indiquant leur objectif d'élaborer un texte consolidé d'accord pour la 12^{ème} Conférence ministérielle, qui devait se tenir à Nur Sultan au Kazakhstan, du 8 au 11 juin 2020. Le report de la conférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et les mesures de confinement mises en place à Genève, où les négociateurs se réunissent, ont temporairement interrompu les négociations après sept cycles de rencontres.

En mars 2020, 83 pays au total avaient rejoint l'initiative, y compris cinq pays de la CEDEAO, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Sénégal. Les pays discutent les termes d'un accord futur sur la base de propositions au sein de groupes de discussion. Les thèmes abordés à ce jour incluent : la facilitation des échanges et la logistique, les flux de données, la confidentialité, les télécommunications, un moratoire permanent sur les droits de douane sur les transactions électroniques, l'accès à l'Internet et aux données, la non-discrimination et la responsabilité, la protection des consommateurs, la transparence et la coopération. Malgré les progrès réalisés dans les négociations, des divergences subsistent entre les parties. Les membres de l'OMC dans leur ensemble n'ayant pas accepté de négocier l'accord, sa nature même, ainsi que ses relations avec le système commercial multilatéral, restent floues.

Source: CNUCED



Au niveau des pays de l'UEMOA, des progrès ont été réalisés, mais des inégalités persistent au sein de la région en matière de préparation au commerce électronique. La proportion de la population utilisant l'Internet varie considérablement d'un pays à l'autre. Des différences notables existent quant au rythme d'adoption par les gouvernements de lois, politiques et règlements encadrant le commerce électronique et l'économie digitale dans un but de développement. L'indice du commerce électronique B2C de la CNUCED, qui couvre 152 pays, montre que les sept pays de l'UEMOA y figurant ne réunissent pas encore les conditions suffisantes pour participer au commerce électronique, le Niger occupant la dernière place. Il est également difficile d'évaluer le commerce électronique transfrontalier, les statistiques officielles étant inexistantes ou rares.

Tableau 1 Indice du commerce électronique B2C de la CNUCED 2019, États membres de la CEDEAO

Classement 2019 (152 pays)	Pays	% d'individus utilisant Internet (2018 ou le + récent)	% d'individus avec un compte (15+, 2017)	Serveurs Internet sécurisés (normalisé, 2018)	Indice postal de l'UPU (2018 ou le + récent)	Indice 2019	Variation d'indice (2017-2018)	Classement 2018	% de la population qui achète en ligne (2017), Banque mondiale
79	Nigeria	42	40	48	83	53.2	-5.5	75	4%
97	Ghana	39	58	31	43	42.8	-10.6	85	4%
98	Sénégal	46	42	29	53	42.7	-0.4	108	3%
118	Côte d'Ivoire	47	41	26	11	31.3	-2.5	123	3%
128	Togo	12	45	23	24	26.2	-10.2	120	2%
136	Mali	13	35	25	12	21.5	-9.2	130	3%
138	Bénin	20	38	22	3	21.0	-7.9	137	3%
139	Sierra Leone	9	20	11	40	20.1	-2.5	142	1%
142	Burkina Faso	16	43	14	2	18.8	-11.9	132	2%
144	Liberia	8	36	13	10	16.7	-6.4	143	1%
152	Niger	5	16	1	0	5.4	-9.6	151	1%

Source: CNUCED et Global Findex de la Banque mondiale



ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE AU SEIN DE L'UEMOA

Bilan d'étape de l'écosystème dans les 7 domaines politiques clés

La réalisation des eT Readies a globalement permis de fournir aux gouvernements et à l'ensemble des parties prenantes de la région, un cadre d'échanges et un réseau susceptible de favoriser l'émergence d'une véritable vision propice au développement du commerce électronique (voir tableau 2).

La méthodologie employée pour la réalisation des eT Readies implique en effet des interactions directes et régulières entre les différents acteurs de l'écosystème du numérique, durant le cycle et après la conclusion du projet, que ce soit lors des ateliers de travail dans les pays, des séances de restitution auprès des autorités, de la préparation et validation de l'évaluation ou des communications avec les Partenaires techniques et financiers (PTF). Cette démarche vise à s'assurer de la diffusion efficace de l'information au sein de l'écosystème du numérique et d'impulser la mise en place des recommandations issues des rapports. Cela permet d'aboutir à: (1) une vision panoramique de l'écosystème du commerce électronique et de l'économie numérique, (2) la sensibilisation des institutions et du cadre de gouvernance à l'importance croissante du commerce électronique, et (3) la mise en relation des différentes parties prenantes permettant d'initier un dialogue constructif pour renforcer l'écosystème numérique dans chaque pays.

Un nombre de faits saillants dans les sept domaines clés se dégage de l'ensemble des pays de l'UEMOA. Les paragraphes suivants présentent en détail les enjeux et défis observés lors des diagnostics.



Tableau 2 Impact politique des eT Readies

<p>Bilan d'étape de l'écosystème dans les sept domaines politiques clés pour une meilleure compréhension des problèmes interdépendants liés à l'économie numérique</p>	<p>Revue et évaluation de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La préparation au commerce électronique et la formulation de politiques et stratégies. 2. Les infrastructures TIC et services. 3. La logistique du commerce et la facilitation des échanges. 4. Les solutions de paiement. 5. Le cadre juridique et réglementaire. 6. Le développement des compétences pour le commerce électronique. 7. L'accès au financement.
<p>Sensibilisation croissante des institutions et du cadre de gouvernance au rôle du commerce électronique pour le développement tant au niveau national que régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des points focaux pour le commerce électronique et l'économie numérique. • Engagement fort au niveau ministériel et adhésion des Autorités. • Interactions constructives multipartites au niveau de l'administration publique. • Échanges d'informations, besoins et priorités avec le secteur privé.
<p>Cadre et outils profitant à l'ensemble des parties prenantes pour initier des discussions et des interactions en faveur du développement du commerce électronique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partage d'informations et mise en relation des PTF, des Organisations non gouvernementales (ONG) et des nombreux acteurs de la société civile. • Recherche de synergies déployées avec les PTF. • Identification des besoins pour l'assistance technique/documents de projets/PTF.

1 – Stratégies de commerce électronique

1.1 - Le manque de vision politique se traduit par une quasi absence de stratégie dédiée au commerce électronique

En dépit de la prise de conscience réelle du rôle du commerce électronique, seul le Sénégal a adopté, fin 2019, une stratégie dédiée au commerce électronique à la suite de l'évaluation conduite en 2018 (voir l'encadré 2). Il n'existe pas non plus de stratégie au niveau régional.

On observe, dans la plupart des pays de l'UEMOA, une multiplication d'agences en charge de l'économie numérique conduisant à une forme de concurrence entre les différentes institutions et/ou ministères techniques, avec le risque de fonctionnement en silo, chacun développant son propre axe sectoriel «économie numérique et commerce électronique» sans une vision globale partagée avec l'ensemble des acteurs.

Les échanges menés lors des consultations avec les secteurs public et privé ont permis d'amorcer un dialogue autour d'une vision commune du commerce électronique.

Encadré 2 Stratégies pour le e-commerce et coopération public-privé dans le suivi des eT Readies

La CNUCED a lancé en 2020 un exercice de suivi de la mise en œuvre des recommandations des eT Readies dans les 18 pays ayant bénéficié d'une évaluation entre 2017 et juin 2019. Cet exercice a mis en exergue la nécessité de poursuivre le dialogue public-privé initié à l'occasion des évaluations, en particulier dans le contexte de l'élaboration de stratégies nationales et régionales de commerce électronique. Parmi les pays de la région de l'UEMOA, le Sénégal d'abord, mais aussi le Bénin et le Togo ont pris conscience de la valeur d'une stratégie nationale pour le e-commerce afin d'orienter les efforts du secteur. Conformément aux recommandations du eT Ready, la Stratégie nationale de développement du Commerce électronique au Sénégal (SNDCES) a été élaborée avec l'appui du Cadre intégré renforcé (CIR) et lancée en décembre 2019. Elle est mise en œuvre avec le soutien du Conseil national du numérique et du Groupe de travail sur le commerce électronique. La SNDCES s'insère dans la stratégie nationale pour l'économie numérique, Sénégal Numérique 2016-2025, actuellement en cours de révision et de mise à jour avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La crise de la COVID-19 a accentué le besoin de renforcer la coopération public-privé et sur cette base, la Ministre du Commerce et des PME du Sénégal a sollicité les opérateurs du secteur privé pour identifier des solutions basées sur la mutualisation des acteurs en termes de e-commerce, logistique et paiement. Au Bénin, un mécanisme national de coordination de l'ensemble des interventions dans le secteur a été mis en place à travers «le projet de généralisation de l'usage du e-commerce» dont le Comité de Pilotage est présidé par la Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat. Ainsi, à très court terme, des actions prioritaires ont été identifiées, notamment l'élaboration d'une stratégie sectorielle du commerce électronique, pour lesquelles le pays sollicite l'assistance des partenaires au développement.

Source: CNUCED



1.2 - Faible connaissance du secteur et absence de mécanismes de suivi

- La définition même du commerce électronique est mal connue au sein des pays de l'UEMOA, impliquant souvent une confusion entre l'économie numérique et le commerce électronique, que l'on retrouve parfois au niveau institutionnel.
- Les évaluations conduites dans les sept pays de l'UEMOA montrent que le secteur du commerce électronique manque d'un leadership fort et d'une vision claire, en particulier de la part des Directions du commerce, pour incarner l'émergence du commerce en ligne.
- Il n'existe pas ou peu de suivi et d'analyse systématique des activités liées au commerce électronique, en termes d'emplois, de flux de commerce, de revenus potentiels, traduisant une relative méconnaissance et une sous-utilisation des activités du secteur. Le manque de statistiques fiables concernant le commerce électronique et l'économie numérique constitue également un obstacle à la mise en œuvre des actions et rend difficiles le suivi et l'évaluation des politiques adoptées.
- Il est essentiel d'identifier les gagnants et les perdants potentiels du développement du commerce électronique, ainsi que les objectifs stratégiques de ce développement, qu'il soit à visée internationale, régionale ou nationale au travers de la promotion des exportations, de l'artisanat et du tourisme, ou d'un objectif d'inclusion sociale des populations les plus éloignées de cette forme de commerce.

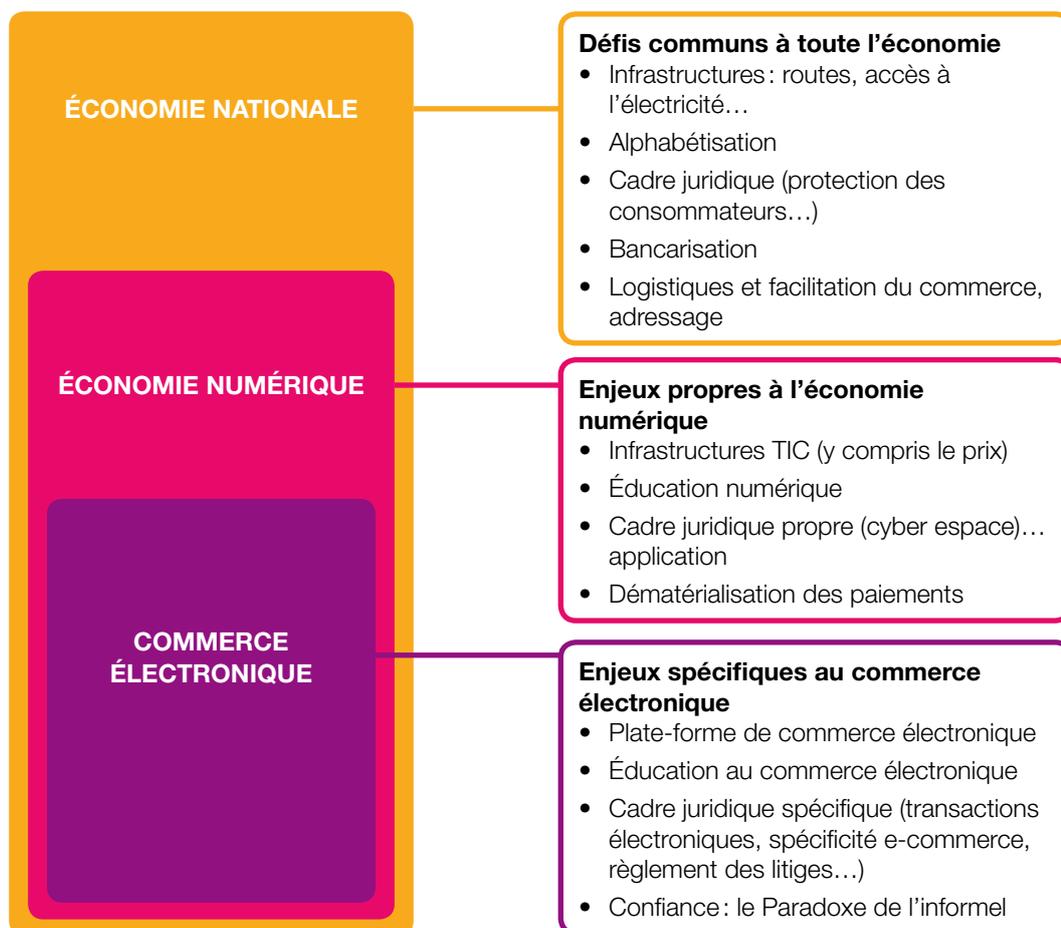
1.3 - Le commerce électronique face au paradoxe du commerce informel

- Les différents diagnostics révèlent une forte demande des acteurs du commerce électronique, consommateurs et vendeurs en ligne, pour une protection accrue des opérations en ligne, qui pourrait être renforcée par le biais d'un cadre juridique et réglementaire plus adapté. Cette demande de protection est parfois paradoxale, étant donné que ce secteur reste très peu formalisé, avec des paiements en liquide à la livraison échappant à toute réglementation et à une fiscalité directe.

1.4 - Le commerce électronique est contraint par son environnement

- Le commerce électronique dépend largement des contraintes et difficultés identifiées dans les évaluations réalisées. On distingue principalement trois niveaux de difficulté (voir figure 1):
 1. Les défis structurels posés à l'ensemble des économies nationales de l'UEMOA tels que les difficultés liées au déficit d'accès à l'électricité ou à l'alphabétisation.
 2. Les enjeux propres à l'économie numérique, liés par exemple au déploiement des infrastructures TIC et à l'accès à l'Internet pour les utilisateurs potentiels du commerce électronique.
 3. Les enjeux spécifiques du commerce électronique.
- Si les difficultés communes à l'ensemble des économies ou à l'économie numérique sont hors de contrôle des acteurs du commerce électronique, à commencer par les Directions du commerce, il est toutefois essentiel :
 1. qu'elles soient prises en considération pour les anticiper lorsque cela est possible.
 2. que les Directions en charge du commerce électronique procèdent à un suivi rigoureux des avancées afin de fournir une vision exhaustive des enjeux et besoins du commerce électronique.



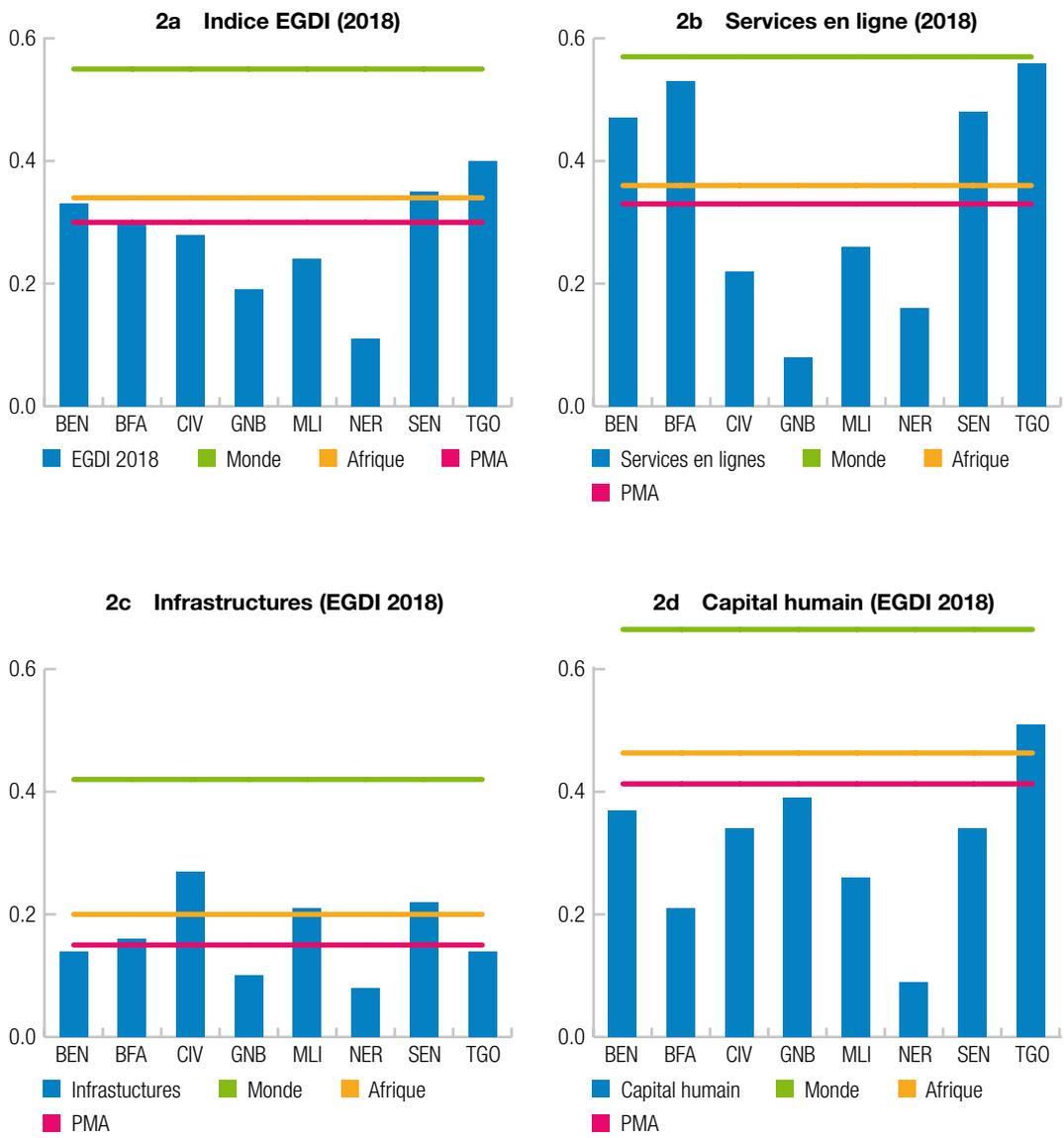
Figure 1 Le commerce électronique dans son environnement

1.5 - Les États ont un rôle à jouer pour la promotion de l'économie numérique via le développement de l'administration en ligne et du E-gouvernement.

L'État joue en effet un rôle moteur en termes de vulgarisation et de promotion de l'accès à l'économie numérique en numérisant certaines de ses activités, telles que le paiement des salaires de certains fonctionnaires en ligne, la dématérialisation de certains de ses services, etc.

- L'Indice de Développement de l'E-Gouvernement (EGDI) des Nations Unies indique cependant que seul le Sénégal est au-dessus du niveau moyen africain et quatre pays de l'UEMOA ont un indice EGDI inférieur à la moyenne des PMA.
- En particulier, les niveaux faibles d'infrastructures et de compétences digitales représentent un frein au développement de la e-gouvernance et des services en ligne (voir la section II pour un point sur le niveau des infrastructures TIC).
- Les situations sont assez hétérogènes entre les pays de l'UEMOA selon la dimension de l'indice EGDI (figure 2):
 - Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo ont un indice EGDI proche de l'indice moyen de l'ensemble des pays du monde pour la composante services en ligne.
 - Tous les pays de l'UEMOA sont fortement pénalisés par les composantes infrastructures et capital humain.

Figure 2 Indicateurs de E-gouvernement au sein de l'UEMOA (2018)

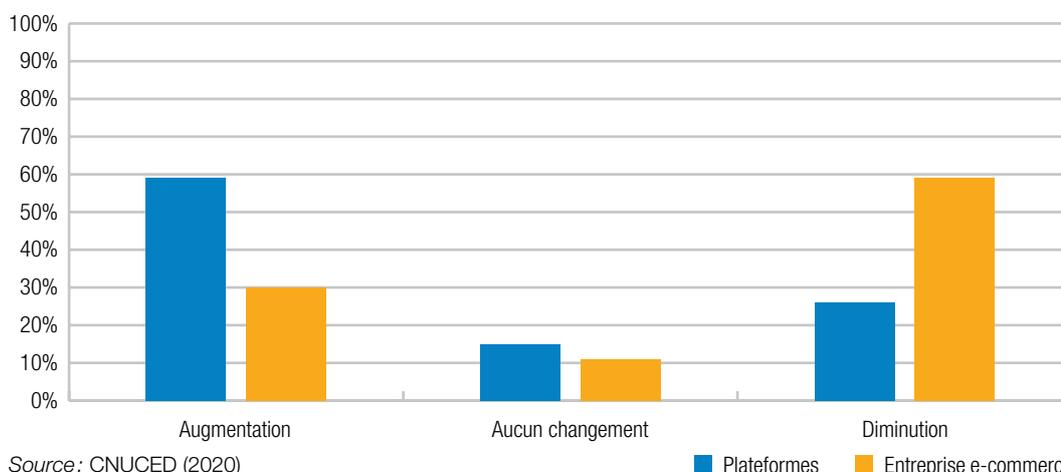


Source: DESA (2018)



L'enquête conduite par la CNUCED en juin-juillet 2020 auprès d'entreprises de commerce électronique et plateformes en ligne dans l'ensemble des pays ayant bénéficié du programme eT Ready donne des indications utiles pour mieux comprendre l'impact de la crise liée à la pandémie dans le secteur du commerce électronique⁵. Soixante-cinq entreprises de l'UEMOA ont répondu au questionnaire de la CNUCED et les résultats montrent que les plateformes en ligne ont une meilleure performance par rapport aux entreprises de e-commerce qui vendent tout ou une partie de leurs produits/services en ligne. Les premières ont affiché une croissance de leurs ventes plus importante et une diminution moins marquée que les dernières (voir figure 3). En outre, dans le groupe des plateformes, 52% des répondants constatent une augmentation du nombre des vendeurs en ligne sur leur plateforme.

Figure 3 Tendances des ventes suite à la crise de la COVID-19 (en % des répondants pour chaque groupe)



Ces résultats, en ligne avec les résultats globaux dans l'ensemble des 23 pays objets de l'étude, confirment également autres aspects marquants ressortant de cette étude. Par exemple, les paiements en ligne ont connu une forte augmentation selon différents modes (argent mobile, banque en ligne, cartes de paiements et plateformes de paiement en ligne). Néanmoins le paiement à la livraison, notamment en espèces, reste majoritaire et il a connu lui aussi une croissance au vu de l'expansion du commerce électronique pendant la pandémie. En termes d'impact sur l'emploi, 45 % des répondants (tous groupes confondus) ont déclaré être confrontés à une diminution de leurs effectifs et dans 47% des cas, à une augmentation de leurs coûts de fonctionnement.

L'étude montre que les gouvernements ont par ailleurs joué un rôle pour encourager l'usage du commerce électronique et des solutions numériques pendant la pandémie.

Au Sénégal, la crise du COVID-19 a accéléré le processus de mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement du commerce électronique (SNDCE). Le consortium des acteurs du e-commerce a été créé en juin 2020. Des campagnes de sensibilisation à l'utilisation des services e-commerce ont été menées. Plusieurs initiatives de coopération public-privé ont accru la visibilité du commerce en ligne et encouragé leur adhésion aux plateformes. Elles ont aussi incité la population à consommer des produits locaux pour aider les producteurs à faire face à la pandémie, et facilité l'approvisionnement en biens essentiels au lendemain de la crise de la COVID-19. Au Mali et au Niger, les gouvernements ont adopté et mis en œuvre respectivement un programme de formation utilisant les médias (radio et télévision) pour les élèves des classes d'examen (baccalauréat), et une plateforme en ligne afin de permettre aux étudiants d'accéder à des contenus de formation en vidéo.

⁵ CNUCED (2020), "COVID-19 and e-commerce", en cours de publication.



Cinquante répondants de l'étude ont partagé leurs opinions sur les mesures gouvernementales ayant été les plus importantes pour faciliter le commerce électronique depuis le début de la pandémie, et les actions additionnelles qui pourraient être adoptées dans la cadre de plans de relance du secteur.

Les réponses (voir figures 4 et 5) montrent que la question du commerce électronique est maintenant mieux prise en compte dans les initiatives du gouvernement (20%), que les priorités durant la phase aigüe de la crise de la COVID-19 ont été d'assurer l'acheminement des biens (30%) et de soutenir financièrement les entreprises (22%) ainsi que leur visibilité en ligne (22%). Néanmoins, selon 24% des répondants, aucune mesure significative n'a été prise. Dans le cadre des mesures qui pourraient mieux soutenir les plans de relance économique figurent la réduction des coûts, tant de l'accès à l'Internet que de l'usage des paiements mobiles, ainsi que l'amélioration de la couverture de l'Internet qui, selon les répondants, représentent respectivement 62%, 46%, et 50% des actions à améliorer, tant de la part des gouvernements que du secteur privé. Cinquante-huit pour cent des répondants considèrent le développement ou la mise à jour d'une stratégie nationale sur le commerce électronique comme une des mesures prioritaires pour les plans de relance.

Figure 4 Mesures clés engagées par les secteurs public et privé depuis le début de la pandémie de la COVID-19

Question de l'enquête: «Depuis le début de la crise de la COVID-19, quelles mesures gouvernementales ou du secteur privé, ont été les plus importantes pour faciliter votre activité de commerce électronique? (Sélectionnez celles qui s'appliquent, 5 maximum)».

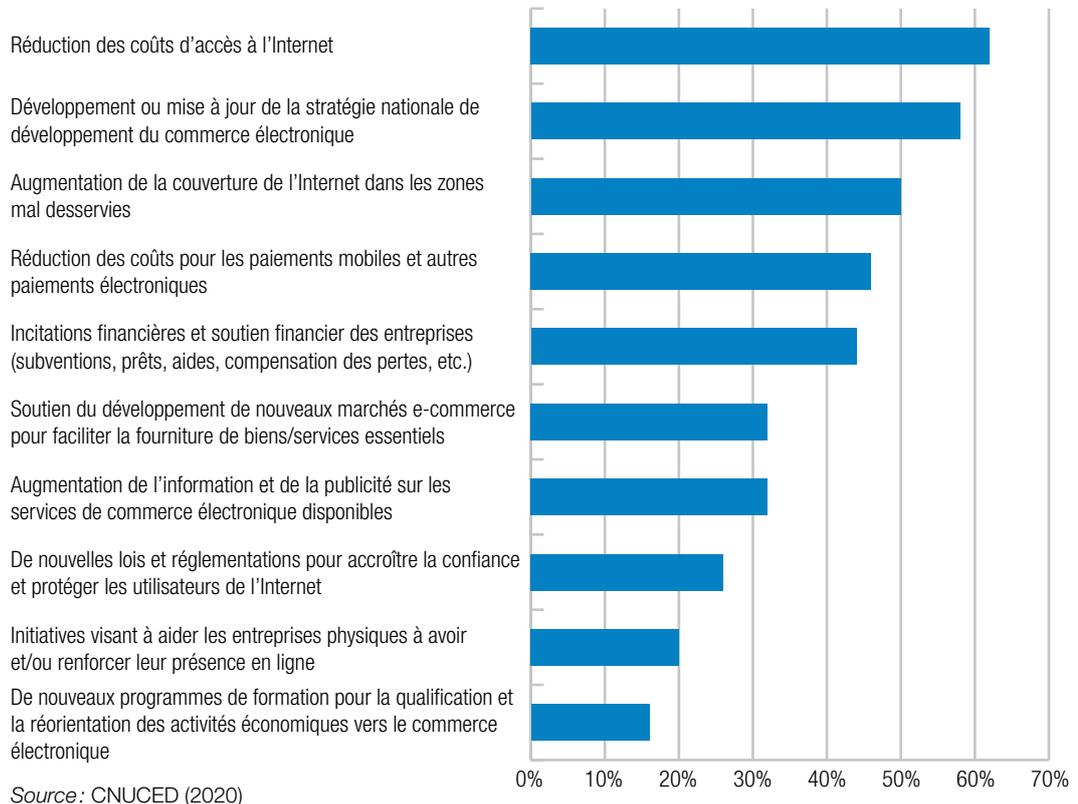


Source: CNUCED (2020)



Figure 5 Principales actions additionnelles d'aide au secteur qui pourraient être adoptées dans le cadre de plans de relance post COVID-19

Question de l'enquête: Quelles mesures supplémentaires pourraient être prises, par le gouvernement ou le secteur privé, pour faciliter le commerce électronique dans le cadre des plans de relance économique à l'issue de la crise de la COVID-19? (Veuillez sélectionner les mesures les plus importantes, cinq au maximum)».



2 – INFRASTRUCTURES TIC ET SERVICES

L'état des lieux des infrastructures TIC révèle un développement inégal dans l'accès aux TIC et un déficit d'infrastructures, avec certes des différences entre pays, mais qui constituent globalement une difficulté majeure pour le développement de l'économie numérique et du commerce électronique dans la région.

Les pays de la zone UEMOA sont reliés à l'Internet mondial par plusieurs câbles sous-marins intercontinentaux à fibre optique.

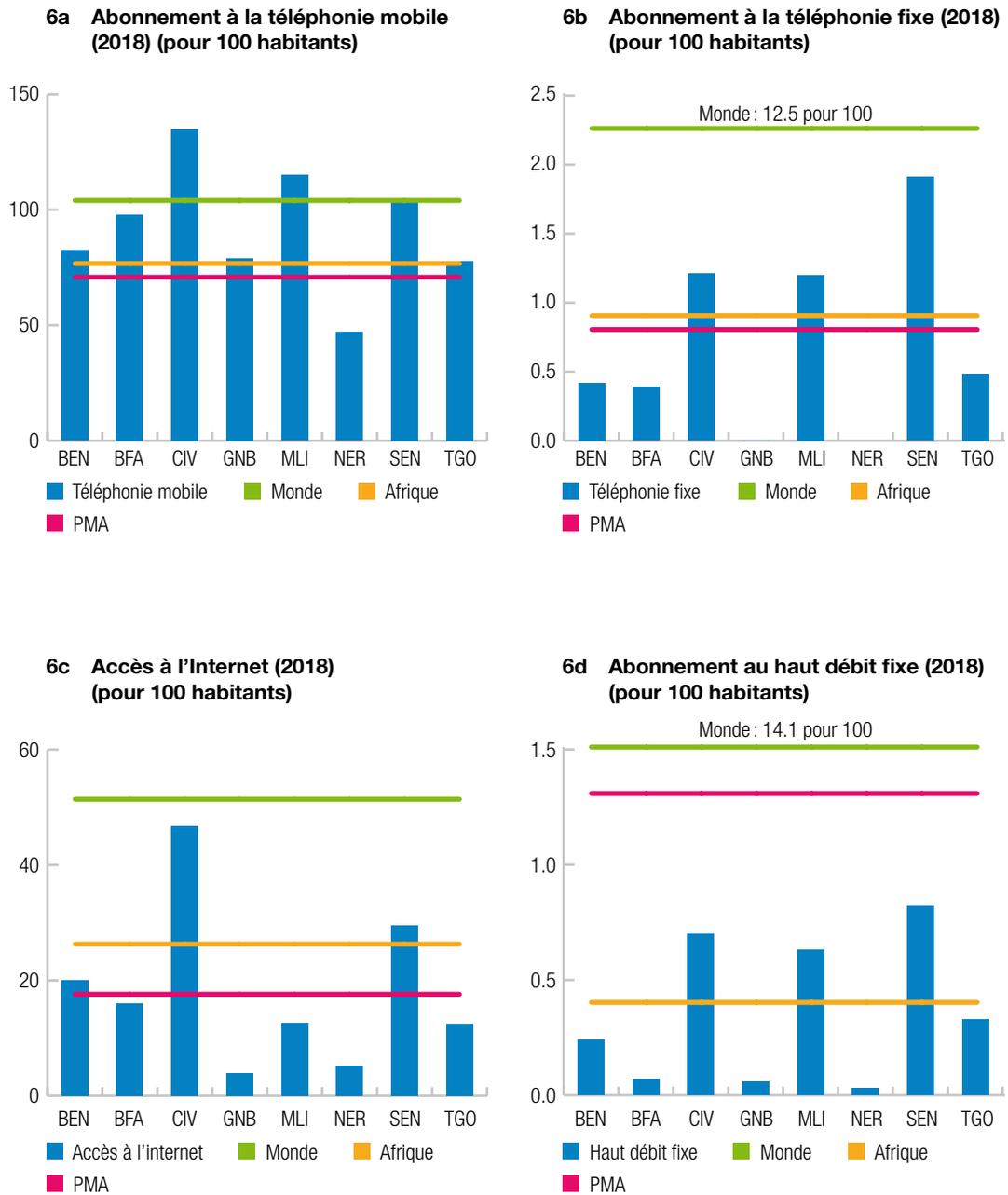
- On peut citer notamment les câbles Africa Coast to Europe (ACE), le SAT-3 / WASC (South Africa Transit 3 / West Africa Submarine Cable), le WACS (West African Cable System) le Main One et Atlantis-2 pour le seul Sénégal. Il faut noter que l'UEMOA pâtit de l'enclavement de plusieurs de ses pays dépendants du déploiement d'infrastructures terrestres dorsales (backbone), plus coûteuses, plus complexes et présentant un risque de rupture de câbles.
- De nombreux projets sont en cours, impliquant les « géants du numérique ». Un consortium de multinationales des télécommunications et de l'Internet, incluant l'opérateur français Orange, China Mobile International, Facebook, le Sud-Africain MTN GlobalConnect, Saudi Telecom Company (STC), Telecom Egypt, le Britannique Vodafone et West Indian Ocean Cable Company (WIOCC) ont annoncé en mai 2020 le projet de construction d'un câble sous-marin de 37 000 km nommé « 2Africa » qui fera le tour de l'Afrique et devrait être opérationnel en 2024.⁶

On observe un développement insuffisant des infrastructures au sein de l'UEMOA, malgré des investissements importants consentis par la plupart des pays, en particulier pour renforcer la dorsale Internet (backbone). Le maillage est en effet difficile et insuffisant (problème du « dernier kilomètre »). D'après les opérateurs de télécommunications rencontrés lors des consultations dans les pays, le marché est encore trop limité et peu rentable et les investissements sont peu attractifs, notamment au vu de la qualité de la dorsale Internet.

La pénétration de la téléphonie fixe est marginale, de même que l'accès au haut débit. L'accès à la téléphonie mobile est en revanche en forte amélioration ces dernières années, au moins en zone urbaine. L'accès à l'Internet repose essentiellement sur de l'Internet mobile, bien que souvent limité à des services de messagerie (2G), peu pertinents pour des activités de commerce électronique (voir figure 6).

⁶ Google a également annoncé, en juin 2019, l'installation d'un nouveau câble sous-marin du nom d' « Equiano », qui reliera le Portugal à l'Afrique du Sud en 2021, sans point d'accès direct à un pays de l'UEMOA toutefois, mais à un pays de la CEDEAO, le Nigéria.



Figure 6 Pénétration des TIC au sein de l'UEMOA (2018)

Note: Les données concernant la Côte d'Ivoire ne distinguent pas la 2G (services de messagerie) du haut débit (3G et 4G)

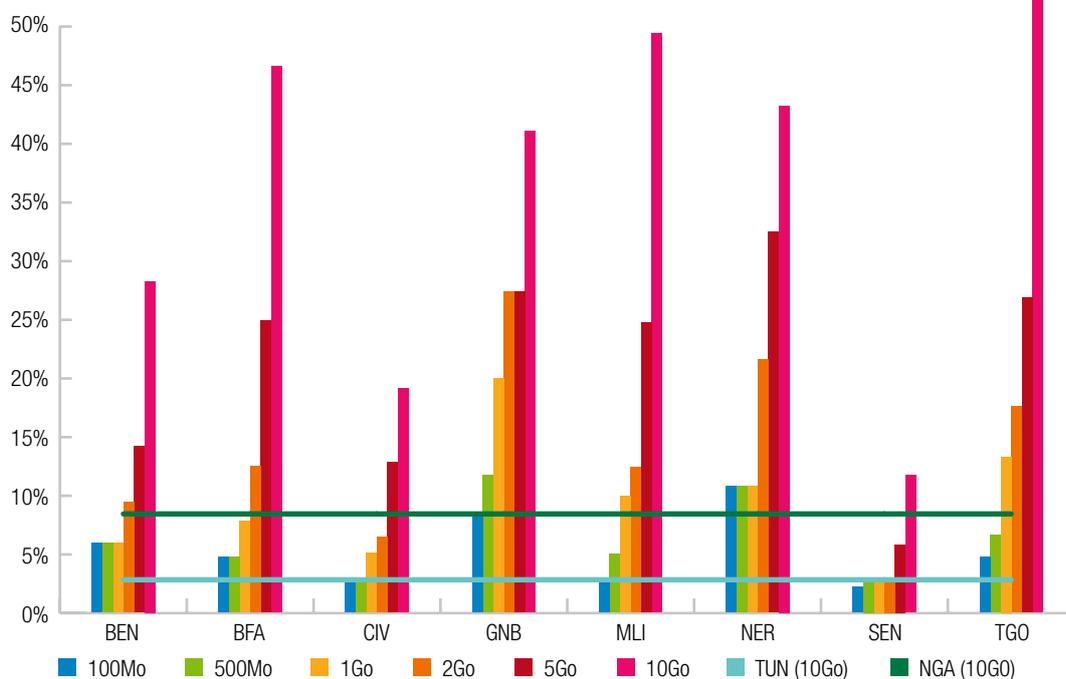
Source: UIT (2019), ARCEP Bénin et Niger (2019)



Le coût d'accès à l'Internet dans la zone UEMOA est relativement élevé

- Le coût d'accès à l'Internet dans les pays de l'UEMOA (2019) est un frein non négligeable à son développement, compte tenu de la faiblesse du pouvoir d'achat observée. Les forfaits Internet représentent en effet un poids très élevé relativement aux revenus moyens (voir figure 7).
 - Un forfait Internet d'un volume mensuel de données supérieur à 1Go représente plus de 5% du Revenu National Brut (RNB) par habitant dans l'ensemble des pays de l'UEMOA, à l'exception du Sénégal.
 - Un volume mensuel de données de seulement 100 Mo représente plus de 5% du RNB mensuel dans trois pays de l'UEMOA.
 - Un volume mensuel de données supérieur à 10 Go représente en moyenne 36,7% du RNB par habitant.
 - A titre de comparaison, au Nigéria, le prix d'un forfait pour un volume de données inférieur à 5 Go est de 1,7% et de 8,5% pour un volume de données de 10 Go. Il faut noter que le Nigeria est le seul pays de la CEDEAO à avoir atteint l'objectif des Nations Unies d'un Go de données mobiles pour moins de 2% du RNB mensuel par habitant.
 - Pour un pays à revenu intermédiaire comme la Tunisie, le prix d'un forfait pour un volume de données inférieur à 5 Go représente 1,2% du RNB par habitant, et 2,9% pour un volume de données de 10 Go.

Figure 7 Coût d'accès à l'Internet par type de forfait en pourcentage du RNB au sein de l'UEMOA (2019)



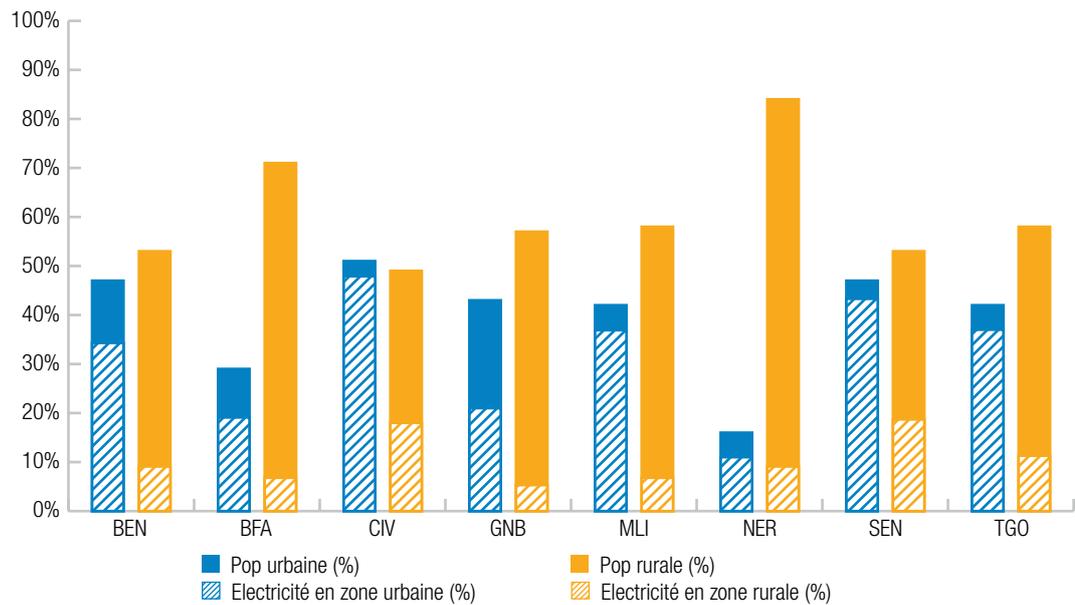
Source : Alliance For Affordable Internet (2020)



L'accès à l'électricité constitue toujours une difficulté structurelle

- Des problèmes de fiabilité sont fréquemment observés pour l'accès au haut débit (3G, 4G), que ce soit en lien avec des coupures de câble, avec la fiabilité du réseau électrique, etc.
- L'accès à l'électricité reste une difficulté structurelle pour les pays de la sous-région. En effet, le niveau médian d'accès à l'électricité pour toute la zone UEMOA est seulement de 43,5%, un niveau insuffisant pour s'engager dans toute activité liée au commerce électronique.

Figure 8 Accès à l'électricité, zones urbaines et rurales, au sein de l'UEMOA (2018)



Source : Banque mondiale, base de données Sustainable Energy for All (SE4ALL) (2020)

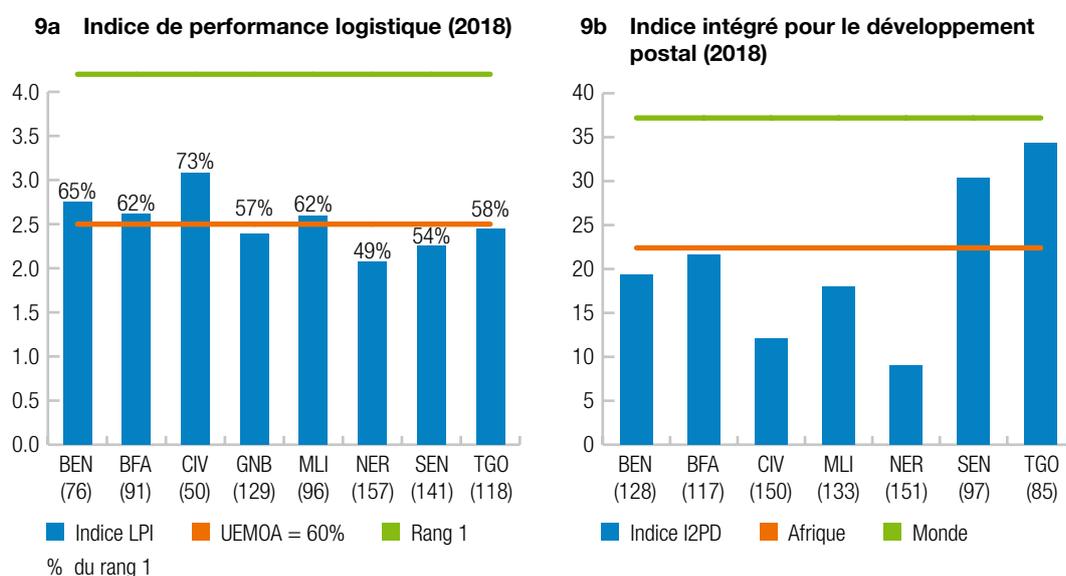


3 – LOGISTIQUE DU COMMERCE ET FACILITATION DES ÉCHANGES

En matière de logistique, le commerce électronique pâtit des difficultés des services de livraison par manque d'infrastructures routières et défaut d'adressage physique.

- Les infrastructures routières, d'un niveau inégal, représentent un premier défi pour ce qui concerne les aspects logistiques, impliquant des coûts de transport et des délais de livraison problématiques pour le développement du commerce électronique, notamment pour les trois pays enclavés de l'UEMOA, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger.
- Il existe peu ou pas d'adressage physique. Des initiatives pour développer des solutions d'adressage numérique (partenariat what3worlds en Côte d'Ivoire, expérience pilote avec OpenStreetMap au Niger) existent ou sont en cours de développement, mais elles demeurent soumises à des contraintes techniques (GPS...). D'autres alternatives sont mises en place, comme le développement des points relais.
- Les entreprises de l'UEMOA liées au commerce électronique tendent à développer leur propre service de livraison compte tenu des difficultés rencontrées par les services postaux (voir figure 9), la performance relativement faible des pays de l'UEMOA selon l'Indice de performance logistique (LPI) de la Banque mondiale (2020) et l'Indice intégré pour le développement postal de l'UPU (2019). Cela génère des coûts élevés qui peuvent se traduire en barrière à l'entrée pour les nouvelles petites entreprises en démarrage.

Figure 9 Indices de performance logistique (LPI) et postal (2018) au sein de l'UEMOA



Note: le pourcentage indiqué correspond pour chaque pays au pourcentage de l'Indice de performance logistique du pays le plus performant au classement mondial (l'Allemagne)

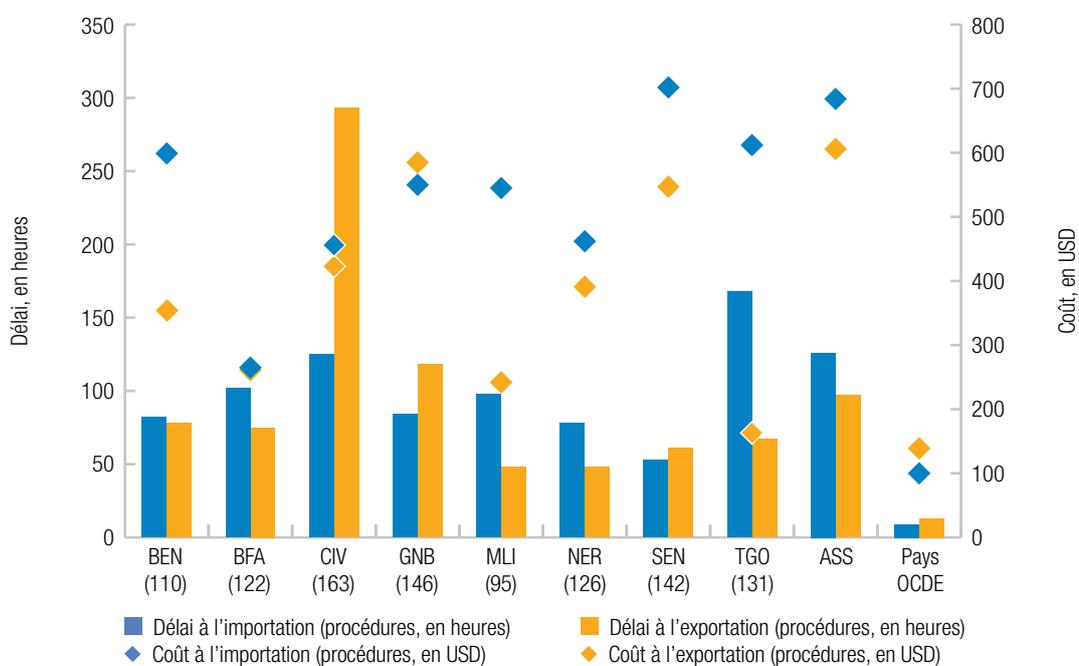
Sources: Banque mondiale (2020) et Union postale universelle (2019)



Douanes et commerce transfrontalier: le coût et les délais restent très élevés, malgré les processus de modernisation et de réforme des douanes amorcés dans les pays de l'UEMOA.

- Un processus de réformes et de modernisation des administrations douanières est engagé dans la plupart des pays de l'UEMOA, mais les procédures de dédouanement liées au commerce transfrontalier restent coûteuses et longues (voir figure 10).
- L'ensemble des pays de l'UEMOA, à l'exception de la Guinée-Bissau, a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de 2013 de l'OMC au cours des dernières années :
 - Niger (6 août 2015)
 - Togo (1^{er} octobre 2015)
 - Côte d'Ivoire (8 décembre 2015)
 - Mali (20 janvier 2016)
 - Sénégal (24 août 2016)
 - Bénin (28 mars 2018)
 - Burkina Faso (21 Septembre 2018)
- Les pays se sont engagés en faveur de la dématérialisation des procédures avec le recours généralisé à un système de dédouanement informatisé dans tous les pays de l'UEMOA. SYDONIA World a été mis en place au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Togo. La Guinée-Bissau utilise encore SYDONIA++. La Côte d'Ivoire a rebaptisé son système SYDAM World. Le Sénégal a son propre système (GAINDE).
- La mise en place de guichets uniques pour le commerce extérieur se développe peu à peu dans le cadre de la dématérialisation des procédures, conformément à l'AFE.

Figure 10 Commerce transfrontalier au sein de l'UEMOA (2019) - Doing Business



Note : le classement mondial du pays est indiqué entre parenthèses

Source : Banque mondiale (2020)

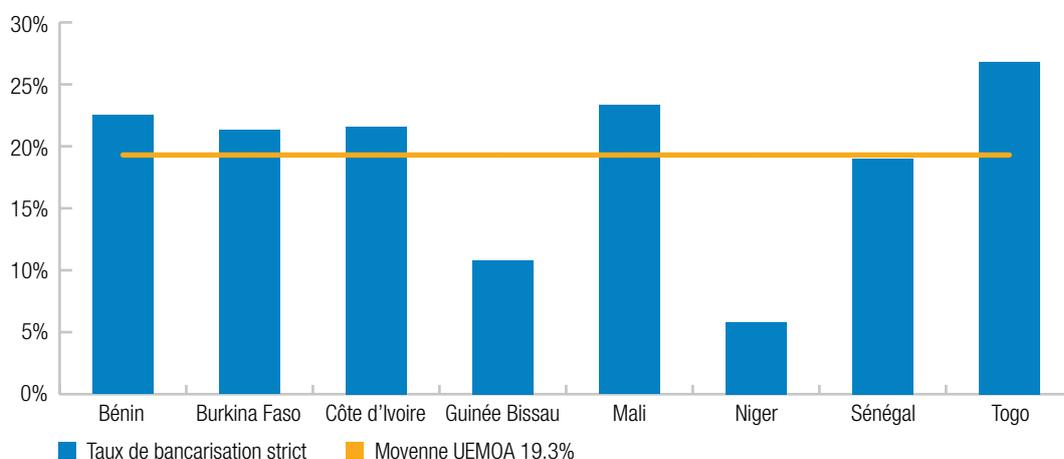


4 – SOLUTIONS DE PAIEMENT

Le paiement des transactions électroniques est pour l'essentiel effectué en espèces à la livraison (« cash on delivery »), notamment en raison du faible niveau de bancarisation des économies de l'UEMOA, du développement inégal de la monnaie électronique entre les pays de l'UEMOA, et de la faible adhésion au paiement avant la livraison, résultant souvent d'un manque de confiance des acheteurs en ligne.

- Le commerce électronique repose majoritairement sur des opérations de paiement en espèces à la livraison (« cash on delivery »).
- La faiblesse des taux de bancarisation ne favorise pas les paiements en ligne : le taux de bancarisation strict s'élève en moyenne à 19,3% pour l'UEMOA dans son ensemble en 2018 (BCEAO).⁷

Figure 11 Taux de bancarisation au sein de l'UEMOA (2018)



Source : BCEAO (2019)

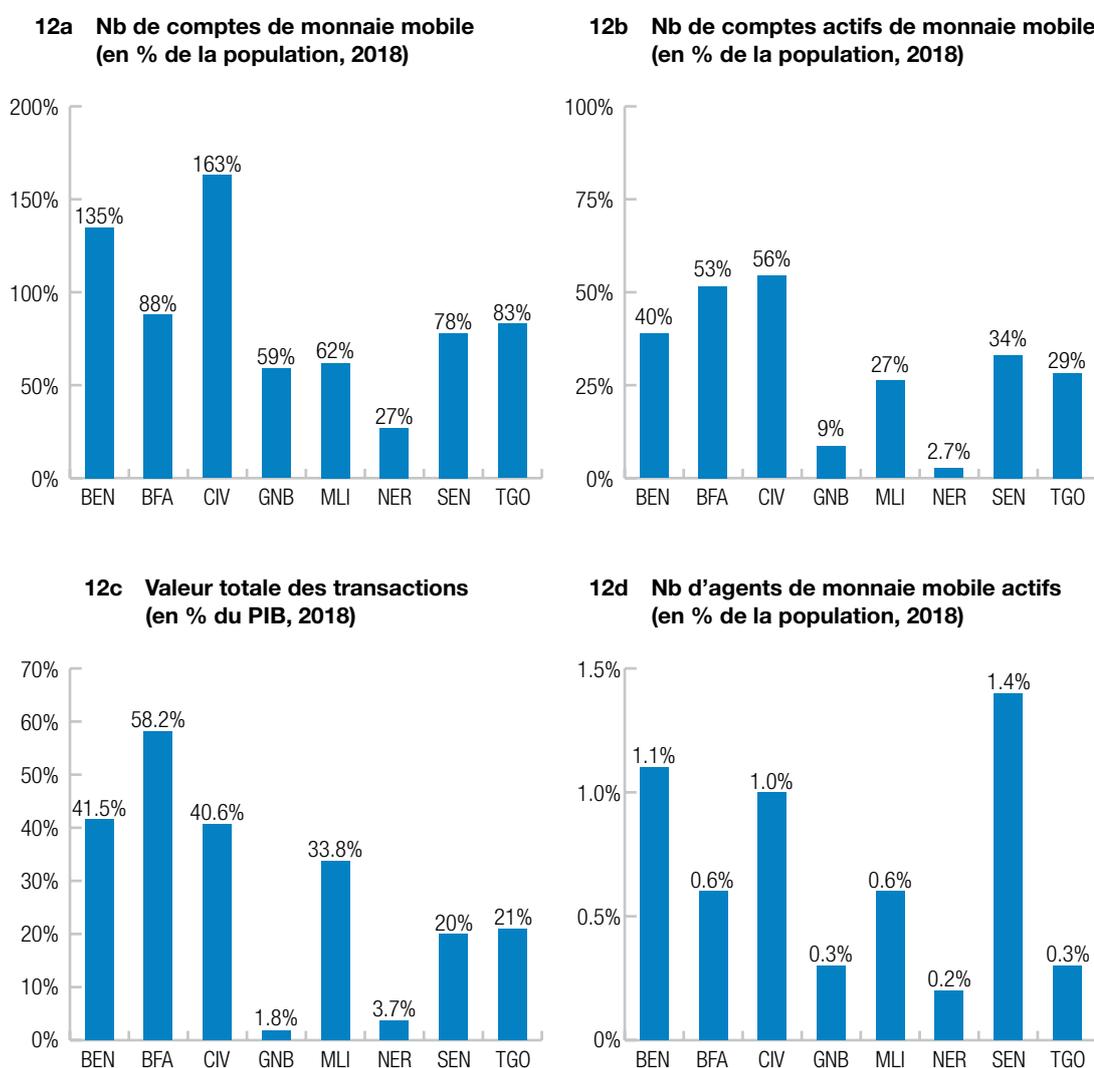
- L'émergence de la monnaie électronique et des paiements mobiles est forte, mais inégale entre les pays de l'UEMOA :
 - Plus de 40% de la population a un compte de monnaie mobile actif au Bénin, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire correspondant respectivement à un volume de transactions en monnaie mobile de plus de 40% de leur PIB national. À l'inverse, moins de 10% de la population a un compte de monnaie mobile actif en Guinée Bissau et au Niger (respectivement 9% et 2,7%) pour un volume de transactions électroniques qui représente moins de 5% du PIB.
 - L'émergence de la monnaie mobile implique un fort besoin d'interopérabilité entre opérateurs de téléphonie et bancaires pour lequel des initiatives ont vu le jour et sont en cours de mise en œuvre.
 - Le coût des transferts dans le cadre de la monnaie mobile peut représenter un frein à son adoption massive dans l'ensemble de l'UEMOA.⁸

⁷ Le taux de bancarisation strict (TBS) mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor

⁸ Il faut noter, de ce point de vue, l'initiative de la BCEAO qui a publié en avril 2020 l'avis N°004-03-2020 relatif aux mesures de promotion des paiements électroniques dans le contexte de la lutte contre la propagation de la COVID-19.

- La Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali et le Bénin concentrent près de 90% des transactions électroniques en valeur.
- L'utilisation de la monnaie mobile vise pour l'essentiel des opérations de recharge/retrait (72% des montants échangés, 84% pour la Côte d'Ivoire, 71% pour le Mali).
- Les transferts de personne à personne, qui incluent les paiements relatifs à du commerce informel, représentent 17% des montants échangés (41% au Bénin et 24% au Burkina Faso).
- Les paiements qui nécessitent une puce spéciale pour les « paiements formels » sont largement minoritaires (4% des montants en monnaie électronique).

Figure 12 Pénétration de la monnaie mobile au sein de l'UEMOA (2018)



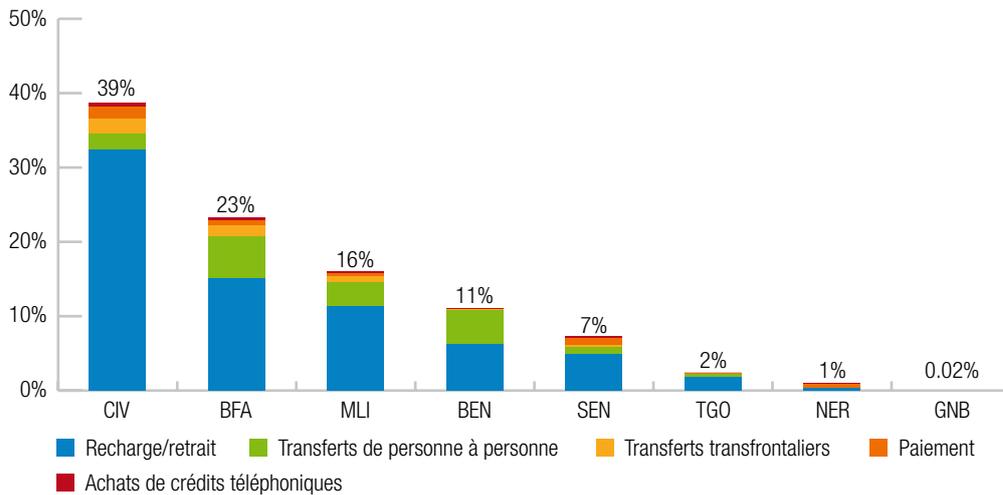
Note : les taux peuvent être supérieurs à 100% pour les pays où des habitants détiennent plusieurs comptes

Source : FMI (2019)

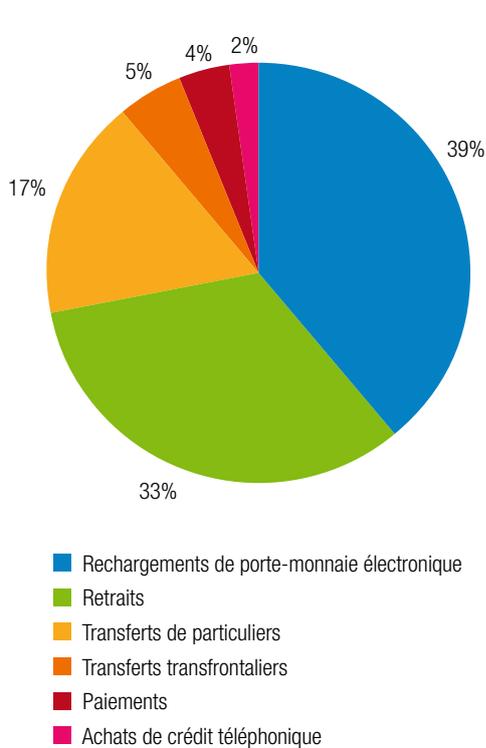


Figure 13 Flux de paiements mobiles par pays et par opération au sein de l'UEMOA (2018)

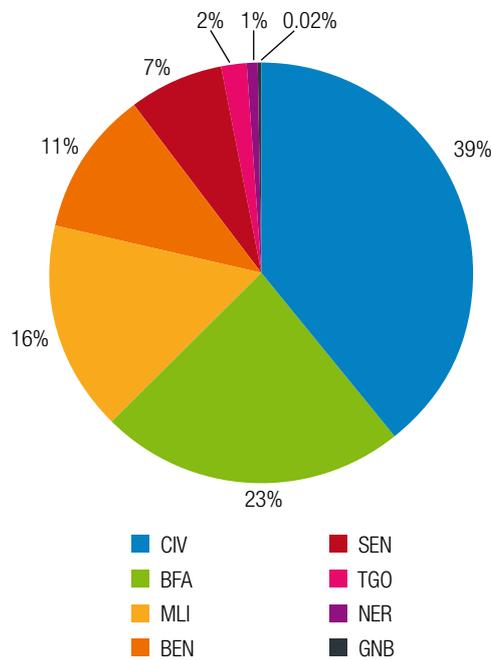
13a Répartition des flux de paiements mobiles (en valeur), par pays et par type d'opération



13b Répartition des transactions électroniques par type d'opération (en valeur)



13c Répartition des transactions électroniques par pays (en valeur)



Encadré 3 La COVID-19 accentue l'importance des paiements électroniques

Par delà ses aspects néfastes sur les économies de la région, liés aux disruptions des chaînes de valeur et à l'augmentation du chômage dans des secteurs porteurs tels que le tourisme et les transports, la crise de la COVID-19 a marqué un recours accru aux applications et plateformes numériques qui permettent la croissance du commerce électronique (notamment pour la livraison de biens essentiels), du télétravail, de la télémédecine, de l'enseignement en ligne, entre autres, soutenu par une croissance des transactions par paiement électronique. Au niveau régional, cette tendance a bénéficié de l'impulsion de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) par l'émission en avril 2020 de l'avis N°004-03-2020 relatif aux mesures de promotion des paiements électroniques dans le contexte de la lutte contre la propagation de la COVID-19. Cette intervention a permis de stimuler l'utilisation des paiements électroniques et l'innovation, tant dans le secteur public que privé. Au Togo, une plateforme appelée Novissi garantit un revenu de compensation aux groupes les plus vulnérables, notamment le secteur informel, pour pallier la perte de revenu consécutive à la crise de la COVID-19. Les montants reçus par transfert monétaire en « mobile money » peuvent être utilisés par les bénéficiaires pour acheter des biens essentiels et payer leurs factures d'eau et d'électricité. Au Burkina Faso, la pandémie a suscité l'accélération des projets du secteur privé pour le développement de plateformes d'agrégations de paiements, telle que LAGFO, portée par la fintech TICANALYSE, qui permet au particulier de faire des achats et d'effectuer des paiements en ligne grâce à l'utilisation d'un QR code ou d'un code simple.

Source: CNUCED



5 – CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Les pays de l'UEMOA ont des situations très différentes concernant le cadre juridique et réglementaire en matière de commerce électronique, impliquant un besoin d'harmonisation. De plus, les instruments juridiques fondant les législations domestiques datent de 2010 et 2011 et doivent être révisés. Un examen du cadre juridique régional est l'une des priorités annoncées par la Commission de la CEDEAO.

Deux niveaux de réglementation au niveau régional

L'UEMOA bénéficie d'un cadre juridique préparé par la CEDEAO pour favoriser les transactions électroniques, y compris le commerce électronique :

- L'Acte additionnel A/SA.2/01/10 portant transactions électroniques définit les outils pour réglementer les activités de transaction électronique, notamment les obligations et les responsabilités des acteurs, ainsi que des mesures pour sécuriser ces transactions.
- L'Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel met en place un mécanisme de protection pour la collecte de ces données, leur traitement, leur transmission, leur stockage et leur utilisation. Il préconise également la mise en place dans chaque État membre d'une structure en charge de la protection des données personnelles.
- La Directive C/DIR/1/08/11 du 19 août 2011 portant lutte contre la cybercriminalité vise à adopter de nouvelles infractions spécifiques aux TIC et à adapter le droit pénal de fond et la procédure pénale des États membres au phénomène de la cybercriminalité.

Ces législations n'ont pas été toutes transposées au niveau domestique, leur application demeure insuffisante et ne prend que peu en compte les aspects émergents de l'écosystème numérique.

Au niveau de l'Union Africaine, la Convention de Malabo du 27 juin 2014 sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel constitue le texte de référence dans l'encadrement du commerce électronique et de l'économie numérique en général. Destinée à s'appliquer à l'échelle continentale, cette convention régit les transactions électroniques, notamment la signature électronique, la protection des données à caractère personnel, la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité. Elle va ainsi plus loin dans la réglementation que les textes de la CEDEAO applicables aux États de l'UEMOA qui ne traitent pas de la cybersécurité. Elle constitue donc l'instrument régional le plus complet. Toutefois, son entrée en vigueur dans les États africains se fait attendre, puisqu'elle est suspendue à sa ratification par quinze États membres. Or, à ce jour, seuls quatorze pays l'ont signée (dont la Guinée-Bissau et le Togo) et cinq seulement l'ont ratifiée (dont le Sénégal⁹). Avec le développement rapide des technologies et partant, les nouveaux enjeux et défis posés par le numérique, les textes de la CEDEAO et la Convention de Malabo nécessitent une mise à niveau pour s'adapter au contexte numérique actuel et apporter des réponses attendues, notamment la prise en compte de l'impact des technologies émergentes sur l'encadrement juridique (blockchain, big data, open data, données personnelles, cloud, etc.)

Si tous les pays ont adopté un cadre juridique sur le commerce électronique, ce cadre demande le plus souvent à être complété et/ou mis à jour et mis en place.

On observe également un important besoin de renforcement des compétences spécifiques sur la protection des données, la protection des consommateurs et la cybercriminalité, tant pour les services de police que pour les services judiciaires.

⁹ <https://au.int/sites/default/files/treaties/29560-sl-AFRICAN%20UNION%20CONVENTION%20ON%20CYBER%20SECURITY%20AND%20PERSONAL%20DATA%20PROTECTION.pdf>



Tableau 3 Principales lois sur le numérique et le commerce électronique

Pays	Transactions électroniques	Lois sur la protection des données et de la vie privée	Cybercriminalité	Protection des consommateurs en ligne
Bénin	Loi n° 2017-20 du 13 juin 2017 portant code du numérique	Loi n° 2017-20 du 13 juin 2017 portant code du numérique	Loi n°2011-10 du 25 août 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes	Loi n° 2017-20 du 13 juin 2017 portant code du numérique
Burkina Faso	Loi n° 045-2009/AN du 10 novembre 2009 portant réglementation des services et des transactions électroniques	Loi n° 010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel	Code pénal	Pas de loi ¹⁰
Côte d'Ivoire	Loi n° 2013-546 du 30 juillet 2013 relative aux transactions électroniques	Loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel	Loi n° 2013-451 du juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité	Ordonnance n° 2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux TIC
Guinée-Bissau	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Décret n° 7/2012 du 23 octobre 2012
Mali	Loi n° 2016-012 du 6 mai 2016 relative aux transactions, échanges et services électroniques	Loi n° 2013-015 du 21 mai 2013 portant protection des données à caractère personnel	Loi n° 2016-012 du 6 mai 2016 relative aux transactions, aux échanges et services électroniques Loi n° 2019-056 du 5 décembre 2019 portant répression de la cybercriminalité au Mali	Pas de données
Niger	Loi n° 2019-03 du 30 avril 2019 portant sur les transactions électroniques	Loi n° 2017-28 du 3 mai 2017 relative à la protection des données à caractère personnel, révisée en 2019	Loi n° 2019-33 du 3 juillet 2019 portant répression de la cybercriminalité	Loi n° 2019-50 du 30 octobre 2019 déterminant les infractions et les sanctions en matière de protection des consommateurs
Sénégal	Loi n°2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques Décret n° 2008-718 du 30 juin 2008	Loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur la protection des données à caractère personnel	Loi n° 2008-11 du 25 janvier 2008 portant sur la cybercriminalité	Décret n°2014-770 du 14 juin 2014 précisant certaines obligations des opérateurs quant au droit à l'information des consommateurs
Togo	Loi n°2017-07 du 22 juin 2017 relative aux transactions électroniques	Loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel	Loi n°2012-018 du 17 décembre 2012 sur les communications électroniques	Loi n°2017-07 du 22 juin 2017 relative aux transactions électroniques

Source : CNUCED

¹⁰ Voir la carte mondiale de la CNUCED pour la protection du consommateur : <https://unctadwcpm.org/docs/BFA.pdf>



Tableau 4 Cadre juridique du commerce électronique- état des lieux et perspectives

<p>L'arsenal juridique sur les transactions électroniques est à actualiser ou à compléter pour pouvoir jouer son rôle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les lois sur les transactions électroniques ont été adoptées dans certains pays de l'UEMOA avant l'Acte additionnel de la CEDEAO de 2010. Ces lois sont en général davantage orientées sur le segment Business to Consumer (B2C) et ne couvrent pas suffisamment les contrats électroniques entre entreprises (B2B). • L'application des lois peut être soumise à la préparation de décrets subséquents qui tardent à être promulgués. • L'entrée en vigueur des lois et décrets d'application peut être soumise à l'adoption de nouvelles technologies spécifiques et coûteuses susceptibles de créer des obstacles techniques et financiers à une utilisation plus répandue des communications électroniques. On peut citer, par exemple, la certification nécessaire à l'adoption des signatures électroniques, à l'instar des infrastructures à clés publiques recommandées par l'Acte additionnel de la CEDEAO A/SA.2/01/10 du 16 février 2010 pour la certification des signatures électroniques, dont la mise en place pose la question de l'interopérabilité. • Les compétences des pouvoirs législatif et judiciaire doivent être renforcées afin de surmonter les difficultés pour la bonne application de la loi dans le contexte nouveau du numérique. • L'insuffisance des ressources administratives explique souvent l'application limitée du cadre réglementaire de la CEDEAO et de l'UEMOA.
<p>La plupart des pays de l'UEMOA font face à un vide juridique sur les transactions électroniques transfrontalières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les entreprises locales et étrangères, l'absence de réglementations nationales et régionales cohérentes et/ou uniformes ainsi que le manque de coordination et de coopération des législateurs nationaux et régionaux peuvent constituer un sérieux handicap pour le développement du commerce électronique au-delà de leur pays d'origine. Une réglementation uniformisée du commerce, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), permettrait aux entreprises de gagner en prévisibilité, et donc en sécurité juridique lors de leur développement à l'international. • Les pays de l'UEMOA gagneraient à adhérer à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, comme l'a fait le Bénin après l'adoption de son Code numérique (2018). À noter que le Sénégal a signé en 2006 la Convention des Nations Unies, mais ne l'a pas encore ratifiée. • L'objectif de cette Convention est de simplifier et d'harmoniser le recours aux communications électroniques dans le cadre du commerce international. En y adhérant, les États s'engagent à la reconnaissance des signatures électroniques étrangères, au principe de non-discrimination des communications électroniques, à la neutralité technologique et à l'équivalent fonctionnel au niveau transfrontalier. Cette Convention sur les communications électroniques permet de renforcer la sécurité juridique et la prévisibilité commerciale.



Le cadre réglementaire doit être vulgarisé et diffusé auprès des utilisateurs potentiels, en particulier sur la protection des données, la cybercriminalité et la protection des consommateurs.

- La réglementation du commerce électronique doit renforcer la confiance des consommateurs face au risque de cyberescroquerie et les encourager à remplacer certaines habitudes de consommation « physique » par des achats en ligne. La possibilité de se rétracter et d'être remboursé après un achat, la sécurité des produits achetés en ligne, les voies de résolution des litiges pour les transactions électroniques, la protection des données bancaires et à caractère personnel, le fait d'être assuré que le site web utilisé est fiable et abrite une vraie entreprise avec de vrais produits ou services conformes à leur description, constituent autant d'éléments à prendre en compte par les législateurs pour favoriser l'essor du commerce électronique au niveau national, régional et continental. Les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur encouragent les États à assurer aux usagers du commerce électronique une protection identique à celle du commerce hors ligne. Ils encouragent les États à réviser leurs politiques de protection des consommateurs afin de tenir compte des spécificités du commerce électronique et de veiller à ce que consommateurs comme entreprises soient conscients de leurs droits et obligations (Principes directeurs 63 et 64).
- Cette information doit également permettre de lever la contradiction entre la demande accrue d'une protection, notamment des services de l'État, et la poursuite de pratiques informelles.
- Au sein de l'UEMOA, le Sénégal est le seul pays à avoir ratifié la Convention de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel du 27 juin 2014, aux côtés de La Guinée, de l'île Maurice et de la Namibie. Une réglementation mettant en œuvre une réelle coopération interétatique pour lutter contre la cybercriminalité sur le continent est vivement souhaitable. Cela permettrait d'assurer une meilleure protection des entreprises de e-commerce contre le « hacking », mais aussi celle des consommateurs contre la cyberescroquerie.

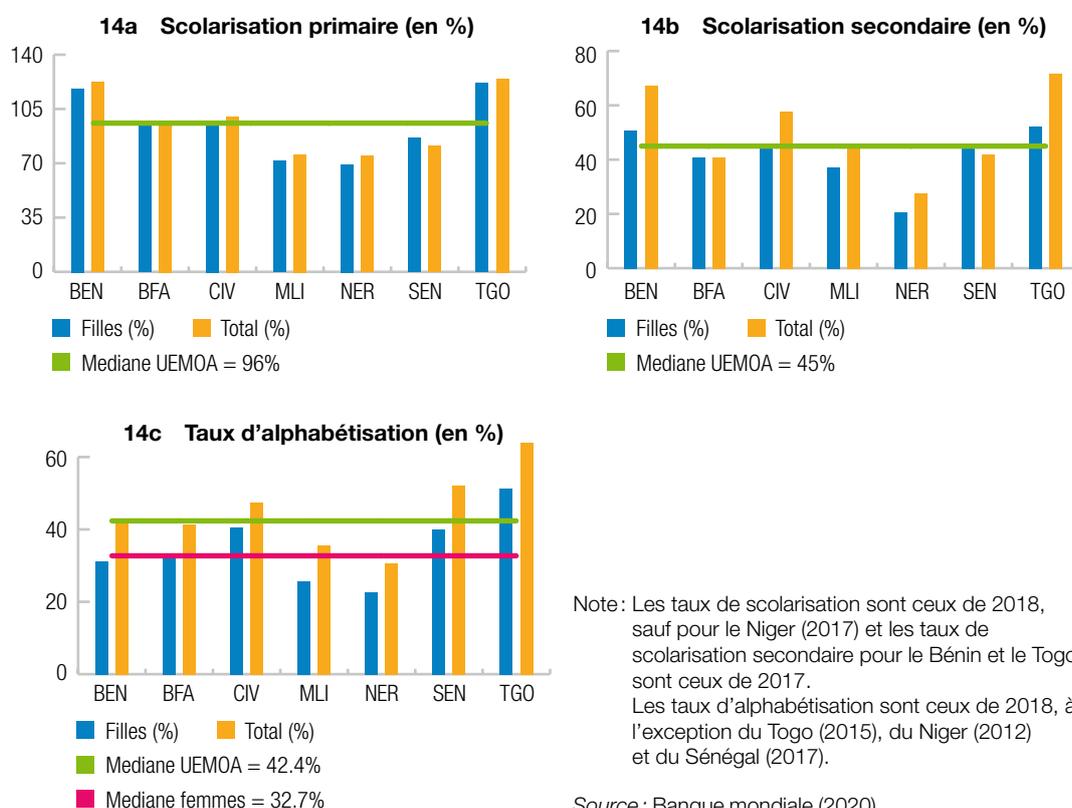


6 – DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Le développement des qualifications requises pour le développement du commerce électronique est limité par le niveau global de développement du capital humain dans les pays de l'UEMOA. Il importe de faire un état des lieux de l'adéquation entre l'offre de formation existante et les besoins du marché en matière de qualifications liées au commerce électronique et à l'économie numérique.

- Le taux d'illettrisme est très élevé dans les pays de l'UEMOA : le taux moyen d'alphabétisation est de 42% pour l'ensemble des pays et de 32,7% pour les femmes.
- L'accès à l'éducation supérieure est marginal : le taux de scolarisation médian au-delà de l'éducation primaire est de 45%.
- De grandes disparités existent entre les hommes et femmes entrepreneurs dans le secteur du commerce électronique et très peu de femmes tentent de créer leur entreprise. Pour y remédier, la CNUCED a lancé l'initiative eTrade for Women, destinée à permettre à des femmes entrepreneures numériques de devenir des contributrices crédibles d'un développement et d'une création de richesse plus inclusives dans leur pays et leur région. L'initiative collabore avec un réseau d'ambassadrices régionales telles que Patricia Zoundi Yao de Côte d'Ivoire pour permettre à la prochaine génération d'entrepreneures d'accroître leur activité et de faire entendre leur voix dans les processus d'élaboration de politiques publiques. L'initiative se concentre entre autres sur des activités de renforcement de capacités et d'échanges avec des décideurs et a organisé sa première Masterclass africaine en fin février 2020 à Abidjan, réunissant 17 femmes entrepreneures de sept pays de l'UEMOA et de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Figure 14 Taux de scolarisation primaire et secondaire et taux d'alphabétisation au sein de l'UEMOA (2018*)



- La dimension transversale du commerce électronique et de l'économie numérique rend difficile la montée en puissance de pôles de compétence rassemblant toutes les qualifications requises :
 - Gestion du projet dans sa composante métier.
 - Maîtrise des outils informatiques et numériques.
 - Construction d'un plan d'affaires.
- L'écart entre l'offre de formation et les besoins du marché sont parfois substantiels : il importe de faire un état des lieux de ces écarts pour identifier les manques et les besoins afin d'élargir et de préciser l'offre de formation, en formation initiale (université) comme en formation continue (incubateurs).

Il convient d'accompagner et de soutenir le réseau d'incubateurs naissants afin de soutenir l'émergence des acteurs du commerce électronique et de l'économie numérique.

Encadré 4 Le Sénégal adopte une loi pour les start-up

Le suivi de la mise en œuvre des eT Readies dans la région a permis de recenser des initiatives ambitieuses menées par un certain nombre de pays, qui méritent une attention particulière en vue de leur potentiel de reproduction au niveau régional. Au Sénégal, le projet de loi dédié aux start-up (dénommé Startup Act) adopté par le Parlement en décembre 2019 et promulgué par le président Macky Sall le 6 janvier 2020, est le résultat d'une coopération public-privé réussie impliquant les différentes parties prenantes de l'écosystème de l'innovation. Cette nouvelle législation permet au gouvernement sénégalais de prendre des mesures fiscales et administratives, ouvre l'accès à des mesures de facilitation de financement et de soutien aux entreprises et crée des conditions plus favorables à l'accès aux marchés publics. La loi sur la création d'entreprises au Sénégal s'est accompagnée d'une mesure dans la Loi de finances de 2020 prévoyant des exonérations fiscales pour les trois premières années et la réduction des frais d'enregistrement des entreprises pour les start-up. La loi sur les start-up contribuera également à favoriser la coopération politique, car un décret doit être promulgué pour la création d'une commission d'évaluation des start-up servant de plateforme de coopération public-privé pour les questions d'innovation. Un écosystème numérique florissant et une infrastructure de soutien aux start-up sont essentiels pour alimenter la création et la croissance des entreprises de commerce électronique. Des instruments tels que la Startup Act sont bien accueillis par le secteur privé du commerce électronique car ils ouvrent la voie à différentes formes de soutien, notamment des mesures financières et des partenariats public-privé. Cette initiative législative au Sénégal a été la première du genre en Afrique subsaharienne, après que la Tunisie a ouvert la voie sur le continent africain. D'autres pays d'Afrique de l'Ouest avancent dans le même sens, comme le Ghana et le Mali. D'après le eT Ready du Mali, un projet de loi Startup Act a été adopté par le Conseil des Ministres et attend l'approbation du Parlement.

Source: CNUCED



7 – ACCÈS AU FINANCEMENT

- Le secteur du commerce électronique des pays de l'UEMOA est confronté à une double difficulté en matière d'accès au financement.
 - L'accès au financement est généralement difficile dans ces pays dont les banques se cantonnent souvent au rôle de banque de dépôt et/ou ne financent que les entreprises des industries traditionnelles perçues comme à faible risque.
 - Les start-up du commerce en ligne n'accèdent que rarement à des financements et prêts bancaires, compte tenu de leur activité qui se situe parfois à la frontière entre les secteurs formel et informel et du fait qu'elles manquent le plus souvent de collatéral ou de garanties.
- Les responsables des start-up du commerce en ligne souffrent globalement d'un défaut de compétences en terme de gestion de projet, notamment la construction d'un plan d'affaires et une stratégie de marketing permettant de démontrer aux institutions de crédit la validité de leur projet.
- La faible bancarisation des économies de l'UEMOA ne fait qu'exacerber les difficultés rencontrées par les acteurs de l'économie numérique à accéder aux institutions de crédit.

Les start-up technologiques d'Afrique de l'Ouest ont peu accès aux levées de fonds, à l'exception du Nigéria au sein de la CEDEAO et dans une moindre mesure, du Sénégal au sein de l'UEMOA.

- Le palmarès des 100 start-up africaines dans lesquelles investir, établi par MyAfricanStartUp 100, avec notamment l'appui de la BAD, est constitué à 85% par des entreprises anglophones. Le Nigéria, le Kenya et l'Afrique du Sud occupent la moitié du palmarès 2019¹¹. Le Sénégal est le premier pays francophone en nombre de start-up impliquées. Les secteurs des services financiers et des services aux entreprises sont largement majoritaires.
- Selon le fonds d'investissement Partech,¹² les pays de la CEDEAO représentent 29% des fonds investis en 2018 au profit de start-up tech, dont 26% pour le seul Nigéria. Le Sénégal (1,9%) est le premier État francophone et le septième du classement. Le Ghana (0,5%), le Mali (0,3%) et la Côte d'Ivoire (0,1%) sont les seuls autres pays de la CEDEAO intégrés à ce classement.
- le Nigéria (26%), le Kenya (26%) et l'Afrique du Sud (21,5%) représentent à eux trois plus le 75% des fonds investis en 2018 au profit de start-up tech.

¹¹ Les entreprises ont été sélectionnées sur la base du caractère innovant de leur technologie et de leur solution, avec un chiffre d'affaire en croissance et inférieur à un million d'euro par an depuis au moins deux ans, et un service d'envergure internationale.

¹² Les auteurs du rapport annuel du fonds d'investissement Partech ont comptabilisé uniquement les montants compris entre 200 000 et 100 millions de dollars pour des start-up de la tech dont le marché principal est en Afrique.



CONCLUSION : PERSPECTIVES EN VUE D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE DANS LA CEDEAO

Cette synthèse met en lumière les principaux obstacles auxquels sont confrontés les États membres de l'UEMOA dans les sept axes politiques considérés et constitue un diagnostic solide en vue de la préparation d'une stratégie à venir pour l'ensemble des pays de la CEDEAO.

Il ressort de ces analyses une demande croissante pour le commerce électronique, partagée par l'ensemble des pays de l'UEMOA considérés. On observe la naissance d'écosystèmes, certes à des niveaux de développement différents selon les pays, ayant trait directement ou indirectement au commerce électronique au travers du développement de l'économie numérique, de plateformes de commerce électronique, de solutions de paiements dématérialisés.

Les difficultés ou défis majeurs sont également partagés entre les pays d'Afrique de l'Ouest considérés et devront être surmontés afin que le commerce électronique ne reste pas limité à une minorité : les populations les plus aisées en zone urbaine.

Il apparaît en premier lieu que le déploiement du commerce électronique est partout limité par l'accès à l'Internet qui dépend de l'étendue et de la fiabilité des infrastructures TIC, tant au niveau de la dorsale que du maillage et de l'accès au dernier kilomètre. Ces difficultés d'accès sont de surcroît renforcées par l'inégal accès à l'électricité.

Le commerce électronique repose également largement sur la fiabilité de la logistique. Or, les services de livraison sont généralement insuffisants, en lien avec la qualité des services postaux, des infrastructures routières et des problématiques d'adressage.

La dématérialisation des paiements, la définition et l'application d'un cadre juridique permettant de sécuriser les différents intervenants de la chaîne logistique du commerce électronique constituent également des enjeux majeurs.

Les instances régionales ont naturellement un rôle à jouer pour coordonner les initiatives nationales permettant de dépasser ces défis autour du commerce électronique, avec le soutien des partenaires techniques et financiers et en collaboration avec les acteurs du secteur privé.

Dans le cadre des évaluations conduites par la CNUCED, un Atelier Régional sur le Commerce Électronique a été organisé en octobre 2018. Il faisait suite à la recommandation de la réunion des Ministres en charge du commerce, tenue à Cotonou le 29 septembre 2017, qui préconisait la mise en place d'un plan de travail au niveau régional pour prendre en compte l'importance stratégique du commerce électronique dans l'économie de l'Union. Dans ce contexte, l'Atelier a posé les bases devant contribuer à l'élaboration du plan de travail régional et promouvoir les actions nécessaires pour son développement au sein de l'UEMOA (voir encadré 5).



Encadré 5 Recommandations pour un Plan régional pour le commerce électronique au sein de l'UEMOA

1. Stratégie pour le commerce électronique

- 1.1. Le caractère transversal du commerce électronique et de l'économie numérique nécessite une approche pluridisciplinaire et inclusive dans la régulation et l'élaboration de politiques. Les États membres doivent donc assurer des mécanismes efficaces de coordination au niveau national, incluant tous les Ministères et parties prenantes pertinents. L'implication du secteur privé dans les concertations est impérative afin que les décideurs politiques aient une meilleure compréhension des enjeux et des solutions possibles au sein de l'UEMOA.
- 1.2. Les dialogues régionaux ont un rôle de coordination indispensable pour le développement du commerce électronique dans l'UEMOA. Les États membres doivent pouvoir partager leurs expériences sur la préparation et la mise en œuvre des politiques afin de promouvoir le commerce électronique et l'économie numérique pour le développement économique et social. Ce sujet peut être inscrit lors des réunions ministérielles de l'Union.
- 1.3. Les États membres devraient tirer profit de forums internationaux tels que la eCommerce Week, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique de la CNUCED, ainsi que des discussions au sein de l'OMC et des autres organisations membres de l'initiative eTrade for all (etradeforall.org).
- 1.4. Les États membres sont invités à utiliser la plateforme eTrade for all et à s'approprier les différentes solutions proposées par les organisations internationales et les autres partenaires dans les sept domaines d'intervention clés pertinents pour le développement du commerce électronique.
- 1.5. Les États membres devraient suivre et évaluer les progrès réalisés dans ces sept domaines d'intervention. La Commission de l'UEMOA pourrait, à cet égard, solliciter la production d'un rapport annuel basé sur les indicateurs de développement du commerce électronique sélectionnés. Des indicateurs de préparation au commerce électronique doivent être adoptés avec le concours possible d'organisations internationales. La Commission pourrait coordonner la collecte de ces données.
- 1.6. La Commission de l'UEMOA et les États membres devraient explorer les pistes permettant de financer la mise en œuvre des recommandations émanant des Évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique réalisées dans les États membres.
- 1.7. La Commission de l'UEMOA et les États membres devraient si nécessaire, envisager des évaluations approfondies.

2. Infrastructures TIC et services

- 2.1. Les États membres devraient stimuler les investissements et poursuivre des stratégies de développement fondées sur la mutualisation et le partage d'infrastructures de télécommunications, l'interopérabilité des services TIC, le renforcement de la concurrence et de la transparence dans le secteur du numérique.
- 2.2. Les États membres devraient adopter et mettre en œuvre des plans de développement pour promouvoir un accès à large bande, abordable et inclusif aux réseaux TIC.



3. Logistique du commerce et facilitation des échanges

- 3.1. Les États membres devraient développer des systèmes d'adressage, en utilisant les nouvelles technologies (par exemple, la géolocalisation).
- 3.2. La Commission de l'UEMOA devrait envisager dans les meilleurs délais des solutions permettant d'éviter les multiples taxations des biens dans l'Union.
- 3.3. La Commission de l'UEMOA et les États membres devraient mener une réflexion sur la possibilité de mettre en place un régime de franchise douanière (de minimis).
- 3.4. La Commission de l'UEMOA et les États membres devraient initier et soutenir des projets régionaux de dématérialisation des procédures de commerce extérieur et de commerce électronique en particulier.
- 3.5. La Commission de l'UEMOA et les États membres sont invités à inclure les réseaux postaux dans les stratégies nationales et régionales de développement du commerce électronique en vue de renforcer leur fiabilité quant à la livraison et leur participation à la mise en œuvre des solutions de paiement.
- 3.6. La Commission de l'UEMOA et les États membres devraient renforcer les capacités pour assurer l'adoption et la mise en œuvre des normes sur le commerce électronique transfrontalier.
- 3.7. La Commission de l'UEMOA et les États membres devraient encourager la diffusion et l'application des normes qui facilitent le commerce électronique, notamment ISO 6523 et ISO 27018, et le code à barres.

4. Solutions de paiement

- 4.1. La Commission de l'UEMOA et la BCEAO, en relation avec la Commission de la CEDEAO, devraient renforcer leur coopération pour accélérer l'interopérabilité des services financiers numériques.
- 4.2. La Commission de l'UEMOA et la BCEAO devraient réviser le cadre réglementaire régissant les plateformes de paiement pour une meilleure sécurisation des opérations, la mutualisation des infrastructures de paiement et la coopération des intervenants.
- 4.3. La Commission de l'UEMOA et les États membres devraient encourager le secteur privé à développer des solutions de paiement adaptées au besoin des populations.

Source: CNUCED



Ces recommandations doivent être partie de la discussion pour l'établissement d'une stratégie régionale au sein de la CEDEAO. Cette stratégie doit être précédée par la définition d'une vision unifiée de la communauté des États membres, assortie de buts à atteindre dans une période de temps donnée, soutenue par des objectifs et indicateurs de performance et être complétée par un budget.

L'analyse préalable contenue dans ce rapport doit permettre d'identifier la place et les contours du commerce électronique.

La CEDEAO a initié une réflexion préalable à la mise en place d'une stratégie commune à l'ensemble de ses États membres qui recense les différents facteurs de blocage et priorités pour chacun des sept axes du diagnostic ainsi que les PTF potentiels (voir tableau 5).

À partir de l'ensemble des diagnostics eT Readies sur lesquels s'appuie cette réflexion, la CEDEAO pourrait cibler comme prioritaires les champs d'intervention suivants, débattus lors de la session « Renforcer le commerce électronique dans la CEDEAO » dans le cadre de la Semaine du commerce électronique organisée par la CNUCED en avril 2020.

- Le renforcement des infrastructures indispensables au développement et à l'attractivité du commerce électronique (réseau électrique, infrastructures routières et logistiques, adressage physique ou numérique).
- Le suivi spécifique des avancées de l'économie numérique, qu'il s'agisse des projets achevés ou en cours de réalisation en matière d'infrastructures TIC, des projets nationaux de dématérialisation qui pourraient être mutualisés ou étendus aux autres États membres, des procédures de dématérialisation et d'interopérabilité des paiements, de la mise à jour et l'harmonisation de la législation du commerce électronique de la CEDEAO.
- Le suivi et le pilotage du secteur du commerce électronique, avec la création d'un observatoire supranational du commerce électronique. Cela permettrait de quantifier précisément et par secteur l'ampleur du commerce électronique au travers de l'analyse statistique des flux de commerce, de centraliser et de diffuser la liste complète des opérateurs de commerce électronique accrédités, de fournir un support aux États membres pour l'application de la réglementation.

Tableau 5 Partenaires techniques et financiers

Axe du diagnostic eT Ready	Partenaires techniques et financiers
Stratégies de commerce électronique	CEDEAO, UEMOA, CNUCED
Infrastructures et services TIC	BAD, Banque mondiale, CEDEAO, UEMOA, UIT
Logistique et facilitation du commerce	Banque mondiale, CNUCED, OMD, UPU
Solutions de paiement	BCEAO, ITC, UEMOA, UNCDF, UPU, Banque mondiale, partenaires privés (Mastercard, Visa, etc.)
Cadre juridique et réglementaire	CEDEAO, CNUCED, CNUDCI, Banque mondiale
Développement des compétences	OIT, ITC, CNUCED, Banque mondiale
Accès au financement	BCEAO, ITC, UNCDF



ANNEXE I: DOCUMENTS ET SITES WEB CONSULTÉS

Documents

- Agence d'Investissement des Nations Unies (UNCDF), *Rapport de l'Enquête Annuelle des Fournisseurs de Services Financiers Numériques 2017*, 2018.
- ARCEP Benin, *Rapport public d'activité*, 2018.
- ARCEP Niger, *Rapport public d'activité*, 2018.
- Alliance for Affordable Internet, *When the People Talk: Understanding the Impact of Taxation in the ICT sector in Benin*, www.a4ai.org, mars 2019.
- ARTCI, *Rapport public d'activité*, 2019.
- Banque mondiale, *Connecting to Compete 2018: Trade Logistics in the Global Economy*, 2018.
- Banque mondiale, *Doing Business*, 2019.
- BCEAO, *Annuaire des banques et établissements financiers de l'UMOA 2018*, 2019.
- BCEAO, *Rapport annuel*, annexe 4, *État des services financiers via la téléphonie mobile dans l'UEMOA en 2017*, 2018.
- BCEAO, *Recueil des textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière dans l'UEMOA (Chapitre VI-Règlementation relative aux systèmes et moyens de paiements)*, 2018.
- BCEAO, *Rapport annuel sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2017*, 2018.
- CNUCED, *Digital Economy Report*, 2019.
- CNUCED, *Donor Support to the Digital Economy in Developing Countries. A 2018 Survey of Public and Private Organizations*, 2019.
- CNUCED, *B2C E-Commerce Index 2018*, 2019.
- CNUCED, *Nations Unies, Principes directeurs pour la protection du consommateur*, 2016.
- CNUCED (2020), "COVID-19 and e-commerce", en cours de publication.
- FMI, *Financial Access Survey*, 2019.
- OCDE, *La protection du consommateur dans le commerce électronique: Recommandation de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, 2016.
- OMD, *Doing Business: L'indicateur du commerce transfrontalier et les questions douanières afférentes*, document de recherche n° 44, mai 2018.
- ONU, *Department of Economic and Social Affairs, United Nations E-Government Survey*, 2018.
- UIT, *Rapport: Mesurer la Société de l'Information*, 2017 et 2018.
- UIT, *Economic Impact of Broadband in LDCs, LLDCs and SIDS. An empirical study*, 2019.
- UPU, *Rapport sur le développement postal 2018. Évaluation d'une infrastructure fondamentale pour le développement durable*, avril 2018.
- UPU, *Postal Development Report 2019. Perspectives on the Performance of Postal Operators Worldwide*, octobre 2019.



Sites Web

- Organisations régionales : BCEAO (www.bceao.int), UEMOA (www.uemoa.int)
- Organisations internationales : eTrade for all, CNUCED, UPU, ITU, Banque mondiale, FMI, OMC.



ANNEXE II : LISTE DES ÉVALUATIONS DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE PUBLIÉES PAR LA CNUCED

- Niger : *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique* (mai 2020)
- Bénin : *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique* (mai 2020)
- United Republic of Tanzania : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (avril 2020)
- Mali : *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique* (décembre 2019)
- Malawi : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (décembre 2019).
- Kiribati : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (octobre 2019).
- Tuvalu : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (octobre 2019).
- Lesotho : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (mars 2019).
- Bangladesh : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (mars 2019).
- Islamic Republic of Afghanistan : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (mars 2019).
- Madagascar : *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique* (janvier 2019).
- Zambia : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (décembre 2018).
- Uganda : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (décembre 2018).
- Burkina Faso : *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique* (septembre 2018).
- République du Togo : *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique* (septembre 2018).
- Solomon Islands : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (juillet 2018).
- Republic of Vanuatu : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (juillet 2018).
- République du Sénégal : *Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique* (juillet 2018).
- Lao People's Democratic Republic : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (Avril 2018).
- Liberia : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (avril 2018).
- Myanmar : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (avril 2018).
- Nepal : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (décembre 2017).
- Samoa : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (octobre 2017).
- Bhutan : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (avril 2017).
- Cambodia : *Rapid eTrade Readiness Assessment* (avril 2017).

Et : <https://unctad.org/en/Pages/Publications/E-Trade-Readiness-Assessment.aspx>





